



SOMMAIRE

	Pages
Point 8 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour (<i>suite</i>)	
Deuxième rapport du Bureau	299
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. García Robles (Mexique)	299
Discours de M. Puja (Hongrie)	305
Discours de M. Thompson (Jamaïque)	309
Discours de M. Garba (Nigéria)	313
Discours de M. Dugersuren (Mongolie)	318
Discours de M. Cissoko (Guinée)	322

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (*suite**)

DEUXIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/31/250/ADD.1)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier point inscrit à notre ordre du jour, cet après-midi, est le deuxième rapport du Bureau [A/31/250/Add.1].

2. Au paragraphe 1, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question intitulée "Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages" et de la renvoyer à la Sixième Commission pour examen et rapport. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation du Bureau ?

Il en est ainsi décidé.

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons à la recommandation contenue dans le paragraphe 2 du document A/31/250/Add.1 concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée "Conclusion d'un Traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales", question proposée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Bureau recommande également, au paragraphe 2 de son rapport, de renvoyer cette question à la Première Commission et, au stade approprié, de la soumettre à la Sixième Commission pour examen de ses incidences juridiques. D'après la discussion qui a eu lieu au Bureau, je crois comprendre qu'il a été convenu que la question serait renvoyée à la Sixième Commission peu après la fin de son

examen à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Bureau ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

4. **M. GARCIA ROBLES** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un insigne privilège, Monsieur le Président, que de pouvoir vous présenter, au nom du Gouvernement et du peuple mexicains, mes félicitations les plus sincères à l'occasion du choix judicieux qu'a fait l'Assemblée générale en vous appelant à diriger les travaux de la trente et unième session. Au cours des années où nous avons travaillé côte à côte en qualité de représentants permanents de nos pays respectifs auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai pu constater vos éminentes qualités, ce qui non seulement explique, mais justifie pleinement la distinction si méritée que vient de vous conférer la communauté internationale.

5. Je tiens également à dire combien nous avons apprécié la contribution apportée à notre organisation par M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, qui a présidé la trentième session de l'Assemblée générale.

6. Je voudrais, enfin, dire à ces deux présidents, le Président actuel et le Président sortant, la signification toute particulière que nous attachons aux déclarations qu'ils ont prononcées lors de la séance d'ouverture, et ce pour différentes raisons. La clarté, la lucidité et le courage de les analyser font que ces deux déclarations devraient faire l'objet d'une sérieuse réflexion et servir de base, en raison des nombreux problèmes dont elles traitent, aux délibérations de l'Assemblée et aux mesures qu'elle se propose de prendre.

7. Je crois que l'on peut affirmer sans crainte d'être contredit que la méthode suivie dans les déclarations prononcées chaque année pendant la discussion générale peut se résumer ainsi : il y a des orateurs qui essaient de traiter, ne serait-ce qu'en les effleurant, la plupart des 100 et quelques questions inscrites à l'ordre du jour, et il y a ceux qui préfèrent traiter des questions en profondeur plutôt que de les aborder dans leur ensemble et se concentrent sur l'examen des questions auxquelles leurs gouvernements respectifs accordent une importance primordiale.

8. Je dois dire que je n'entends suivre en l'occurrence aucune de ces deux procédures. Je laisserai à la plénière ou

* Reprise des débats de la 4^e séance.

aux grandes commissions pertinentes le soin de connaître la position du Mexique sur ces questions lorsqu'elles feront l'objet d'un examen approprié.

9. La raison en est que, dans deux mois à peine, le mandat actuel de l'administration mexicaine, dirigée par le Président Luis Echeverría Alvarez, prendra fin, pour être remplacé, le 1^{er} décembre, par celui du Président constitutionnellement élu, José López Portillo.

10. Compte tenu du parallélisme entre les buts de la Charte des Nations Unies et ceux de l'administration sortante de mon pays et compte tenu également de la continuité de sa politique que laissent entrevoir les déclarations prononcées par les deux Présidents, nous avons pensé qu'il serait plus utile et plus encourageant pour les représentants des Etats Membres ici présents — surtout compte tenu du fait que le règne de la démocratie en Amérique du Sud s'est dangereusement rétréci ces derniers temps — d'entendre une récapitulation des événements les plus saillants de ce mandat, en traitant des questions qui intéressent cette instance d'une façon primordiale.

11. Etant donné, comme on l'a dit, que les Nations Unies ne sont que la somme des Etats Membres qui la composent et que ses attributions dépendent en dernier ressort de la coopération que ces derniers sont disposés à offrir à l'Organisation, il n'est peut-être pas inutile que de temps à autre nous passions en revue ce que nos pays ont fait, ou font, pour s'acquitter de ce devoir fondamental.

12. Je dirai tout d'abord que le Gouvernement du Mexique estime que les objectifs de notre politique, tant intérieure qu'extérieure, ne sauraient être dissociés et sont parties d'une même stratégie. Il en découle que la préoccupation universelle quant aux effets du colonialisme économique correspond, sur le plan interne, à une volonté de renouvellement social. Comme l'a déclaré le chef de l'Etat mexicain, dans son dernier rapport au Parlement, le 1^{er} septembre dernier :

“La démocratie sociale, synthèse de la doctrine mexicaine de développement, est l'objectif permanent de la nation depuis ses origines. Elle allie la nécessité d'élargir le régime des libertés et celle de les garantir par un comportement solidaire. La réaffirmer, avec résolution, équivaut à offrir aux générations nouvelles la voie de notre propre histoire. La seule formation de la richesse ne constitue pas le développement. Une société ne progresse que lorsque son peuple évolue. Gouverner, ce n'est pas uniquement gérer des biens et fournir des services, c'est encourager les énergies de la communauté et rechercher les voies qui lui permettront de progresser sur le plan moral, culturel et social. Gouverner, c'est coordonner la tâche historique d'une nation.”

13. D'innombrables réalisations ont été le fruit d'un gouvernement inspiré par ces principes, dans les domaines politique, économique, social et culturel, et je vais me permettre d'en citer quelques exemples.

14. On a ramené l'âge où l'on peut être élu député de 25 à 21 ans, et de 35 à 30 ans l'âge auquel on peut être élu sénateur. On a réduit les conditions d'adhésion pour la création de nouveaux partis politiques de 75 000 à 65 000

adhérents; on a octroyé à tous les adhérents déjà inscrits le droit de vote dans tous les organismes électoraux, ainsi que la franchise postale et télégraphique et l'accès gratuit à la radio et à la télévision.

15. En 1975, le Mexique a inauguré l'Année internationale de la femme et fait disparaître, grâce à des réformes constitutionnelles et législatives, les obstacles à l'intégration complète des personnes du sexe féminin dans toutes les activités de la vie nationale.

16. Mon pays a fait un effort gigantesque pour modifier dans un sens favorable les perspectives de progrès économique et social. Entre 1970 et 1975, les investissements publics annuels ont augmenté de 30 milliards à plus de 100 milliards de pesos.

17. L'entreprise étatique intitulée “*Nacional Financiera S. A.*” a repris son rôle de première banque de développement industriel. Le financement total autorisé pendant le mandat de six ans est passé à près de 128 milliards de pesos, montant qui équivaut à plus de la moitié du montant total autorisé depuis sa création, il y a 42 ans.

18. Dans le secteur industriel, la production de pétrole a doublé, et l'année en cours la verra atteindre un million de barils par jour. On a également doublé la capacité de génération d'énergie électrique, qui est passée à 12 millions de kilowatts. Dans l'industrie sidérurgique, la production de 1970 a doublé, passant à 10 millions de tonnes d'acier.

19. Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, on a irrigué plus de 1 million d'hectares. La loi fédérale sur la réforme agraire promulguée, on a créé un secrétariat à la réforme agraire et remis aux cultivateurs, en tout, 16 239 428 hectares. Le montant des dépenses publiques consacrées à l'agriculture est passé de 6 milliards de pesos en 1970 à un peu plus de 60 milliards de pesos; autrement dit, il a été multiplié par 10. Les crédits acheminés vers le secteur agricole ont atteint, pendant ces six ans, un total d'environ 90 milliards de pesos, soit plus du double des crédits octroyés pendant les 35 années précédentes.

20. Les investissements destinés à élargir les systèmes de transport et de communications, comparés avec 1970, ont été multipliés par trois, et sont passés, de 28,3 milliards à 90 milliards de pesos, ce qui a permis aux réseaux de voies de communication de tout genre de passer de 70 000 kilomètres en 1970 à 200 000 kilomètres à l'heure actuelle. En outre, la plus grande partie du territoire national a été unifiée grâce à des services modernes de télécommunications rendus possibles par des investissements supplémentaires de 23 milliards de pesos.

21. Le nombre de personnes assistées par les institutions de sécurité sociale est passé de 11 119 000 à 25 020 000, autrement dit une augmentation de plus de 100 p. 100.

22. Le budget de l'éducation, qui s'élevait en 1970 à 8 milliards de pesos, est passé en 1976 à 40 milliards de pesos, soit 5 fois plus élevé. La population touchée par le système d'enseignement national représente 27 p. 100 de la population totale. Le tirage des manuels scolaires gratuits distribués par le gouvernement est passé à 542 millions d'exemplaires, ce qui représente près de 9 livres par

habitant, et une augmentation de près de 200 millions de volumes par rapport aux distributions faites pendant les 10 années précédentes.

23. On a créé différents organismes pour satisfaire les demandes en logements d'une population toujours croissante. Grâce à l'action de ces organismes, dont les principaux sont l'Institut du fonds national pour le logement des travailleurs [INFONAVIT] et l'Institut national pour le développement de la communauté rurale et des habitations à bon marché, on a pu construire à peu près 300 000 maisons ou logements, soit plus du double des constructions des 20 années précédentes.

24. Toute cette immense oeuvre de rénovation s'est déroulée, ne l'oublions pas, tandis que des décisions d'ordre économique et financier étaient prises au niveau gouvernemental et que sévissait un processus de grave inflation dû essentiellement aux économies des pays hautement industrialisés et qui portait atteinte au rythme normal du progrès et le rendait infiniment plus difficile.

25. Il n'est donc pas surprenant que, pour maintenir la continuité de la restructuration de l'économie nationale dans les domaines vitaux de l'infrastructure de base, de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie, le gouvernement se soit vu obligé, le 31 août dernier, de décider le flottement réglementé des changes pour le peso mexicain, tout en maintenant sans aucune limite, néanmoins, la convertibilité traditionnellement libre de cette monnaie en toute autre monnaie, de même que le libre transfert de capitaux et d'argent.

26. La stratégie de développement interne que je viens d'ébaucher devait être alliée à une politique extérieure qui, tout en respectant les principes traditionnels qui sont sa base de sustentation et qui sont essentiellement similaires à ceux qui, en 1945, avaient été jugés comme les plus appropriés pour la Charte de San Francisco, ouvre aussi de nouveaux horizons au progrès du Mexique; il fallait une politique extérieure qui soit au service de notre démocratie interne et de la démocratie entre les nations.

27. Pour ce faire, nous avons enrichi la vitalité permanente des principes découlant de notre histoire — à savoir l'égalité souveraine des Etats, la non-ingérence et l'autodétermination des peuples — d'autres éléments novateurs comme celui de l'élargissement et de la diversification de nos relations internationales, l'association créatrice responsable et solidaire dans la lutte menée par les pays en développement que l'on a l'habitude d'appeler "tiers monde", et aussi la campagne en vue d'établir et de consolider un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité souveraine, la justice, l'équité et l'interdépendance.

28. En ce qui concerne le premier de ces éléments, au moment même où le Président du Mexique a pris ses fonctions, le 1^{er} décembre 1970, on peut citer de nombreuses déclarations. Je me contenterai de rappeler celle qu'il a faite dans le troisième rapport gouvernemental, le 1^{er} septembre 1973, où il affirmait :

"Dans une époque marquée par le dialogue, le Mexique souligne sa vocation universelle. Nous sommes une partie active de la communauté des nations et notre vie est

conditionnée, dans de nombreux aspects, par des événements extérieurs... Nous n'avons ni préjugés ni crainte de prétendues influences. Nous acceptons le pluralisme idéologique comme étant la caractéristique évidente de cette étape historique. Sur le fond d'une perspective plus vaste, nous tenons à réaffirmer notre confiance en nous-mêmes et dans la voie que nous nous sommes choisis."

29. La position ainsi définie a reçu dans la pratique une confirmation indéniable : en six ans nous avons presque doublé nos contacts d'amitié avec les peuples du monde. Au début de cette période, le Mexique avait des relations diplomatiques avec 67 pays; actuellement avec 131.

30. Le Président du Mexique s'est rendu dans 36 pays : 9 en Europe, 4 en Asie, 9 en Afrique et au Moyen-Orient et 14 en Amérique. Pendant cette même période, le Mexique a reçu plus de 30 dignitaires, chefs d'Etat ou de gouvernement et ministres des affaires étrangères.

31. A la suite des voyages du chef de l'Etat à l'étranger, plus de 160 conventions ou accords internationaux ont été signés, dont environ un tiers sont des accords de coopération technique et scientifique ou concernent des questions culturelles, et le reste a trait à des questions économiques et commerciales. Dans ce même contexte, il faut aussi rappeler les conventions de coopération avec la Communauté économique européenne et avec le Conseil d'aide économique mutuelle qui ont ouvert au Mexique les marchés et la technique de 17 pays d'Europe occidentale et orientale.

32. Quant à l'action solidaire du Mexique avec les pays du tiers monde, le chef de l'Etat mexicain l'a également expliquée dans de nombreuses déclarations parmi lesquelles, de même que pour le cas précédent, je ne choisirai, à titre d'exemple, que l'une de celles qui me semblent les plus significatives; il s'agit d'un discours prononcé le 21 février 1974, lors de l'ouverture d'une conférence, au siège du ministère des affaires étrangères, qui allait examiner la coopération continentale. A cette occasion le chef de l'Etat a dit :

"L'Amérique latine fait partie du tiers monde. Ses combats sont les mêmes et sont parallèles à ceux que livrent d'autres nations contre le colonialisme, contre les tentatives modernes de subjugation, contre l'injustice dans les transactions internationales et contre la concentration du pouvoir politique, des richesses et de ses moyens de multiplication..."

"En recherchant les facteurs qui favoriseront sa modernisation, l'Amérique latine ne doit pas se limiter à l'inertie de ses relations à l'échelle du continent, qui prolongent souvent des servitudes traditionnelles et diminuent les multiples options qu'offre un échange ouvert avec le monde entier.

"Eliminons de prétendus déterminismes géopolitiques qui sont anachroniques dans la complexité de l'économie contemporaine. Consolidons, à l'échelle de notre continent, les liens fondés sur l'autonomie, l'égalité et la justice. Jetons les bases d'une coopération sincère et exerçons, dans notre propre hémisphère, la solidarité militante des peuples du tiers monde."

33. Le Mexique a toujours été convaincu que les déclarations théoriques devaient être suivies d'actes; sa sympathie envers le pluralisme idéologique et le fait qu'il reconnaît la nécessité d'une action solidaire avec les membres du tiers monde ont été constamment démontrés dans les instances internationales les plus diverses. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier, même superficiellement, la façon dont le Mexique a agi à l'égard de trois questions d'importance capitale : le nouveau droit de la mer, le désarmement et le nouvel ordre économique international.

34. Au cours des quatre sessions consacrées aux questions de fond de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer — qui, il faut le dire en passant, est présidée, comme chacun le sait, avec une compétence exceptionnelle par le Président de cette assemblée — tenues respectivement, depuis 1974, une fois à Caracas, une fois à Genève et deux fois à New York, la participation du Mexique a toujours visé à protéger ce que nous considérons comme étant les intérêts légitimes des pays du tiers monde et à revendiquer, pour ces derniers, l'exercice de ce qui nous paraissait être leurs droits inaliénables en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles de la mer et des fonds marins.

35. C'est ainsi que, dès le début — étant donné que les questions relatives à la largeur de la mer territoriale et de la plate-forme continentale sont maintenant pratiquement résolues — nous nous sommes attachés à obtenir des solutions justes et équitables pour les deux questions qui sans aucun doute sont celles qui présentent la plus grande importance, à l'heure actuelle, pour nos peuples; je veux parler de ce que l'on appelle la "zone économique exclusive" et du régime de la zone des fonds marins et océaniques et de leur sous-sol, situés au-delà de la juridiction nationale.

36. En ce qui concerne la première de ces questions, il a d'ores et déjà été possible à la Commission compétente de la Conférence sur le droit de la mer, la Troisième Commission, d'arriver à un texte unique officieux aux fins de négociations¹, qui représente un dénominateur commun sur certains éléments essentiels des différents points de vue exprimés par les délégations. A partir de ce texte unique, l'on peut dès maintenant déduire avec certitude que cette zone économique exclusive sera d'une largeur qui, alliée à celle de la mer territoriale, s'étendrait jusqu'à une limite extérieure de 200 milles marins et que, à l'intérieur de cette zone même, l'Etat riverain, avec quelques limites qui devront être définies au cours des négociations qui n'ont pas encore pris fin, exercera des droits de souveraineté en vue d'exploiter et d'explorer les ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, des fonds marins, y compris leur sous-sol, et des eaux sus-jacentes.

37. En ce qui concerne la deuxième de ces questions dont j'ai parlé il y a un instant, et pour laquelle, malheureusement, on n'a pas encore fait de progrès comparables, nos travaux ont visé à obtenir que l'on applique intégralement le principe fondamentalement adopté à l'occasion du vingt-

¹ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. V (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.V.8), document A/CONF.62/WP.8/Rev.1, troisième partie.

cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en vertu duquel il a été établi que la zone des fonds marins et des océans et leur sous-sol situé au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi que leurs ressources, sont le patrimoine commun de l'humanité, ce qui nécessairement implique que cette zone "... ne fera pas l'objet, par quelque moyen que ce soit, d'appropriation par des Etats ou des personnes, physiques ou morales, et qu'aucun Etat ne revendiquera ni n'exercera la souveraineté ni des droits souverains sur une partie quelconque de cette zone" [résolution 2749 (XXV)]; il a également été établi que cette zone serait exclusivement utilisée à des fins pacifiques.

38. J'en viens maintenant au désarmement. En guise d'introduction, je voudrais rappeler que l'Assemblée générale, depuis plus de 15 ans, dit que la course aux armes nucléaires est le danger le plus grave pour la paix mondiale et la survie de l'humanité. Il me semble opportun d'ajouter que cela implique non seulement une menace de destruction universelle, mais également un gaspillage injustifié de ressources et un grave obstacle au fonctionnement du nouvel ordre économique international. En effet, il ne faut pas oublier que les arsenaux nucléaires des deux Etats que l'on a pour coutume d'appeler "super-puissances" ont, à eux seuls, été estimés, de façon tout à fait conservatrice, à l'équivalent de 1 million de bombes du type de celle qui, en 1945, a provoqué la mort de 100 000 personnes; ce qui veut dire que de tels arsenaux suffiraient pour anihiler 100 milliards d'êtres humains, c'est-à-dire plus de 25 fois l'ensemble des habitants de la terre; d'autre part, les dépenses militaires atteignent le chiffre astronomique de 300 milliards de dollars par an.

39. Pour accorder une juste valeur à la contribution du Mexique dans cette tâche pressante, il serait bon de noter que parmi la centaine de résolutions sur les questions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée, au cours des six années dont je parle, rares sont celles qui n'ont pas bénéficié d'une participation, d'une façon ou d'une autre, à un degré plus ou moins grand, de la délégation mexicaine. C'est le cas, par exemple, pour ce qui est du programme complet de désarmement, des rapports du Secrétaire général sur les différentes questions du désarmement, de la Conférence mondiale du désarmement et différentes questions liées au désarmement nucléaire, comme les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques [SALT] entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires, la dénucléarisation militaire de l'Amérique latine et l'établissement de zones dénucléarisées. Chose semblable s'est produite lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue en mai 1975, et lors de la réunion de la Conférence du Comité du désarmement en 1976 lorsque la question d'une convention relative à la modification de l'environnement à des fins militaires a été examinée.

40. Je me bornerai à formuler quelques brefs commentaires sur cinq questions, car il serait impossible de parler de toutes sans excéder considérablement le temps qui nous est imparti.

41. En ce qui concerne l'arrêt des essais d'armes nucléaires, il est bon de rappeler que, sur l'initiative du

Mexique, l'Assemblée a adopté, pendant ces six années, trois résolutions où non seulement l'on réaffirmait que la poursuite des essais nucléaires intensifierait la course aux armements et augmenterait ainsi les dangers de guerre nucléaire, mais aussi — et nous voyons là des termes que l'on emploie très rarement — l'on "condamnait" énergiquement tous les essais d'armes nucléaires quel que soit le milieu où ils s'effectuent, et l'on réaffirmait sa conviction que quelles que soient les différences qui existent quant à la vérification, il n'y a aucune raison valable pour retarder la conclusion d'un accord visant à l'interdiction complète de tous les essais d'armes nucléaires conformément à tout ce qui était prévu depuis plus de 10 ans, dans le Préambule du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau².

42. Le Mexique a en outre présenté, à la Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai 1975, un projet de protocole additionnel qui a été parrainé par de nombreux pays du tiers monde. Ce projet a pour objet d'obtenir la cessation définitive de tous les essais d'armes nucléaires, conformément à ce qui est prévu au dixième alinéa du préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lui-même [résolution 2373 (XXII), annexe], et prévoit à cette fin une procédure simple, pratique et d'application automatique. Ce projet de protocole, qui a été distribué ensuite comme document de la Conférence du Comité du désarmement, se trouve à la disposition de l'Assemblée générale en tant que document de travail de la Première Commission³.

43. En ce qui concerne les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques, qui se déroulent depuis 1969 entre les deux superpuissances, l'intervention du Mexique a particulièrement contribué à l'adoption, par l'Assemblée, de quatre résolutions ayant un contenu analogue, dans lesquelles l'Assemblée déplore l'absence de résultats positifs dans le cadre de ces négociations et exprime

"... son inquiétude devant les plafonds très élevés fixés pour eux-mêmes en ce qui concerne les armes nucléaires par les deux Etats devant l'absence totale de limitations qualitatives concernant ces armes, devant la longueur des délais prévus pour la négociation de nouvelles limitations et de réductions possibles des arsenaux nucléaires et devant la situation ainsi créée".

L'Assemblée générale a instamment prié ces Etats, à plusieurs reprises, d'élargir la portée et d'accélérer le rythme de ces conversations sur la limitation des armes stratégiques nucléaires, soulignant

"la nécessité d'aboutir d'urgence à un accord sur des limitations qualitatives importantes et des réductions substantielles de leurs systèmes d'armes nucléaires stratégiques en tant que mesure positive dans la voie du désarmement nucléaire".

44. Quant aux zones exemptes d'armes nucléaires, on se souviendra que le Mexique — qui, cela mérite d'être rappelé,

² Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

³ Voir document A/C.1/1055.

est le siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, organisation permanente pour la seule de ces zones qui soit densément peuplée — a obtenu, à la trentième session, l'adoption de la résolution 3472 B (XXX), qui contient deux définitions internationalement autorisées de ce qu'il faut entendre par "zone exempte d'armes nucléaires" et des principales obligations des Etats dotés d'armes nucléaires à l'égard des zones exemptes d'armes nucléaires et des Etats qui en font partie. Ces définitions ont pour objectif de renforcer les nouveaux efforts récemment faits et les réalisations accomplies en vue de la création de ces zones.

45. En ce qui concerne la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, en faveur de laquelle, dès le début, mon pays s'est fermement prononcé, la délégation du Mexique, à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés⁴, a eu l'occasion d'apporter sa modeste contribution au texte de la dix-septième section de la Déclaration politique adoptée par la Conférence [voir A/31/197, annexe I], où il est recommandé de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans les meilleurs délais et au plus tard en 1978, dont l'ordre du jour comprendrait, entre autres choses, un examen du problème du désarmement et la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

M. Boyd (Panama), vice-président, prend la présidence.

46. Enfin, comme dernier exemple, mais non le moindre, de la contribution positive du Mexique dans le domaine du désarmement, je mentionnerai la décision adoptée par mon pays en ce qui concerne le projet de convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou autres fins hostiles. Ce projet a été présenté par les co-Présidents de la Conférence du Comité du désarmement c'est-à-dire les Etats-Unis et l'Union soviétique [A/31/27]. A ce propos, la délégation mexicaine au Comité de Genève a déposé un document de travail, sous la cote CCD/516, daté du 1^{er} septembre 1976 [ibid., vol. II], où sont expliquées les raisons pour lesquelles le Mexique estime qu'il est "extrêmement alarmant" qu'on ait pu penser à "légitimer dans une convention internationale des actes aussi monstrueux que la manipulation délibérée de processus naturels à provoquer des tremblements de terre et des tsunamis, des cyclones de différents types et des tornades, ou des modifications de l'état de la couche d'ozone ou de l'ionosphère et des courants océaniques".

47. Si, après avoir examiné la coopération du Mexique dans le domaine du désarmement, nous étudions sa contribution à la création et à la consolidation d'un nouvel ordre économique international, il semble tout indiqué de choisir, parmi les nombreux exemples dont nous disposons, celui de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, adoptée par l'Assemblée à sa vingt-neuvième session [résolution 3281 (XXIX)].

48. A ce sujet, il est un élément qui sera toujours indispensable à ce que nous pourrions appeler "l'exposé des motifs" de ce document si important : ce sont les para-

⁴ Tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

graphes pertinents du discours qu'a prononcé, à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], le président Echevarría, le 19 avril 1972⁵, qui présentait son initiative historique dans les termes suivants :

"Nous devons renforcer les fragiles bases juridiques de l'économie internationale. Ni un ordre juste ni un monde stable ne seront possibles tant que ne seront pas créés des obligations et des droits pour protéger les Etats faibles. Que la coopération économique cesse de relever de la bonne volonté pour se concrétiser dans le domaine du droit ! Appliquons aux relations entre les pays les principes consacrés de solidarité entre les hommes... La solidarité que nous exigeons est la condition de notre survie. Si, dans les processus d'ajustements en cours, les pays en développement sont de nouveau oubliés, les divisions économiques entre les puissances mondiales elles-mêmes s'accroîtront et la stabilité internationale relative que nous avons atteinte ne durera guère.

"Toute décision qui n'envisage que l'immédiat, pour correcte qu'elle soit en apparence, est erronée sur le plan historique. Ce qui est véritablement efficace, c'est ce qui est capable de dépasser les intérêts circonstanciels et d'aller de l'avant, en regardant vers l'avenir.

"La paix n'est pas seulement enfreinte par les armes. Nous ne préparerons le XXI^e siècle que dans la mesure où nous comprendrons que notre destin est un. La raison du sous-développement des peuples n'est pas exclusivement morale. Nous avons pour nous la raison historique, parce que la façon dont nous concevons le monde comporte une possibilité effective de paix et de prospérité.

"La tâche à réaliser par la présente génération ne saurait être différée. Nous sommes à la veille d'une modification structurelle de la société humaine que nous ne pourrons mettre en œuvre que si toutes les nations y participent, quant aux bénéfices, sur un pied d'égalité.

"Si l'expérience de la dernière décennie se répète dans la décennie actuelle, rien peut-être ne pourra empêcher que les relations du tiers monde avec les grandes nations industrielles ne se détériorent de manière irréparable...

"Construire une économie au service de la paix c'est, à l'heure actuelle, le devoir essentiel de la collectivité internationale. Refuser de coopérer pour réduire les disparités entre tous les peuples, c'est par contre ne pas vouloir donner un contenu réel aux principes des Nations Unies."

49. Bien que la Charte économique constitue, pour ainsi dire, avec la Déclaration et le Programme d'action adoptés lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], la pierre angulaire du nouvel ordre économique international, elle est loin de constituer une fin en soi. Pour que les objectifs

qu'elle vise puissent devenir réalité, il faut que ses principes généraux, les normes qu'elle définit et les autres dispositions qu'elle contient soient fidèlement mis en pratique. C'est ainsi que le Mexique le conçoit, et tant à Manille qu'à Nairobi, Colombo, Genève et dans sa propre capitale, il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour ce que l'on appelle la "mise en œuvre" de la Charte.

50. En février 1976, la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Manille⁶ sur la coopération économique entre pays en développement; en mai, les mêmes pays, réunis à l'occasion de la quatrième session de la CNUCED, ont décidé de s'efforcer d'obtenir un niveau élevé de participation à la conférence qui devait se tenir à Mexico, et de tenir une réunion d'experts à Genève pour y effectuer les travaux préparatoires; en août, à Colombo, la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a adopté plusieurs décisions [voir A/31/197] qui traduisent un appui sans équivoque au Programme de Manille. Ensuite, dans les premiers jours de septembre, s'est tenue, à Addis-Abeba, une réunion des ministres africains sur la coopération économique ayant le même objectif, et finalement, du 13 au 21 septembre, a eu lieu, dans la capitale de mon pays, la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement.

51. Cette dernière conférence a eu pour résultat une série de décisions qui, à n'en pas douter, auront une influence primordiale sur le développement et le renforcement de ce que l'on appelle "la coopération horizontale", envisagée par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats comme un moyen pour que les négociations entre pays en développement et pays développés puissent se dérouler sur un pied d'égalité véritable. Ces décisions cherchent entre autres à mettre sur pied un système global de préférences commerciales entre les pays en développement, à créer et à faire fonctionner un fonds de réserve pour la régularisation des produits de base, à tenir une conférence de plénipotentiaires qui approuverait les statuts du Conseil des associations des pays en développement producteurs-exportateurs de matières premières, à créer des entreprises de transport multinationales, à constituer un front uni pour encourager la restructuration d'urgence du système monétaire international et à créer une banque des données et de l'information destinée à stimuler la coopération technique entre pays du tiers monde.

52. En outre, la Conférence s'est mise d'accord sur la nécessité d'un mécanisme mondial approprié pour assurer une application rapide et efficace des mesures de coopération entre les pays en développement; elle a décidé qu'il faudra confier à des réunions au niveau ministériel du Groupe des Soixante-Dix-Sept la tâche de revoir et d'évaluer l'application des mesures envisagées dans le Programme de coopération économique entre pays en développement⁷, de même que la coordination et l'harmonisation de la position de ce groupe dans toutes les instances internationales qui l'intéressent.

53. L'ère de la coopération horizontale qui a commencé à Manille a été consolidée au Mexique et a fait un grand pas

⁵ Pour un résumé de cette déclaration, voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. Ia, première partie, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.Mim.1, première partie), p. 185 à 187.

⁶ *Ibid.*, quatrième session, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

⁷ Voir document A/C.2/31/7, première partie, sect. A.

vers l'autonomie économique collective, qui est, comme le dit le paragraphe premier de l'introduction au rapport de la Conférence "un impératif historique que tous les pays en développement se sont engagés à respecter" et qui sera un instrument efficace pour que le nouvel ordre économique international envisagé par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats se transforme en réalité.

54. Je commettrais une faute par omission si, ayant rappelé ce qui précède, je ne disais pas en terminant quelques mots du Centre des études économiques et sociales du tiers monde. Dû à une autre initiative féconde du Président de mon pays, il a été inauguré dans le quartier de San Jerónimo Lídice de la capitale mexicaine, le 14 septembre de cette année. Lors de la cérémonie inaugurale, à laquelle assistaient les représentants de plus de 50 Etats du tiers monde, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, qui, il y a un peu plus d'un an, en juin 1975, a assisté à la pose de la première pierre de cette institution et a offert la coopération la plus complète des Nations Unies, a défini en ces termes les principaux objectifs du Centre :

"Le Centre pourrait être d'une immense utilité. Il pourrait élaborer de nouvelles connaissances en stimulant les échanges de données d'expérience directement liées à la situation du tiers monde. Il peut être trouvé aux problèmes de la technologie, de l'organisation sociale et de la mise en place d'institutions des solutions locales qui soient non pas un simple prolongement des modèles existant dans les pays industriels mais des créations spontanées de la pensée et de l'expérience du tiers monde."

55. Les travaux ininterrompus du Gouvernement mexicain pendant ces six dernières années visaient, comme l'a dit le Président de la République lui-même, à servir à la fois "notre démocratie interne et la démocratie entre les nations", et cela ne peut qu'être à l'avantage de l'Organisation mondiale.

56. C'est pourquoi, comme je l'ai dit au début, j'ai pensé qu'une récapitulation analytique comme celle que je viens de faire encourageait ceux qui veulent renforcer les objectifs que nous cherchons à atteindre et les principes qui inspirent les Nations Unies.

57. Tout ce qui peut être un encouragement et un stimulant pour s'aquitter de bonne foi des obligations de la Charte, qui doit régler notre conduite sur le plan interne et sur le plan externe, à nos yeux, revêt une valeur et une pertinence particulières en ce moment où le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales n'est, pour beaucoup, qu'un sujet de moquerie et alors que les tentatives d'assassinat en des lieux fort éloignés - Washington, Buenos Aires et Rome, pour n'en citer que quelques-uns qui ont directement touché l'Amérique latine - visent et, malheureusement, parviennent souvent à l'élimination d'hommes d'Etat intègres dont le seul crime avait été de se dresser contre l'autoritarisme de type fasciste et de croire encore au gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Et c'est sans doute le sentiment qui anime les 1 600 personnes poursuivies pour des raisons politiques qui ont demandé et reçu asile en terre mexicaine.

58. C'est pour cela aussi qu'il me semble bon de rappeler ici, à la fin de mon intervention, des déclarations notables

choisies parmi les plus récentes prononcées par le Président en exercice et par le Président élu du Mexique, et qui fournissent des bases solides à la foi en la continuité d'une politique comme celle dont je viens d'examiner, fût-ce sommairement, les résultats sur les plans interne et externe, dans ma présente déclaration.

59. En analysant devant le Congrès de l'Union, le 1^{er} septembre dernier, les résultats du vote du 4 juillet dernier, où sur 17 695 043 citoyens mexicains qui sont allés aux urnes ce jour-là, 16 703 801 ont librement voté en faveur du candidat du Parti révolutionnaire institutionnel, le président Echeverría a affirmé :

"Notre pays est maintenant sorti de l'ère de l'improvisation et de l'autoritarisme. Il a su décanter ses institutions démocratiques et contribuer, avec elles, à l'intégration nationale. Il est arrivé à un stade de son développement où seuls les hommes qui ont l'habitude de l'étude et de l'action militante authentique, qui savent réfléchir pour prendre des décisions et qui ont un comportement courageux, peuvent aspirer à le diriger. C'est pourquoi je remettrai avec tous mes espoirs et avec toute ma certitude de Mexicain le mandat suprême de la République à José López Portillo."

60. Pour sa part, le Président élu, lorsque le résultat des élections lui a été officiellement communiqué, le 9 septembre, a fait, devant les membres de la Chambre des députés, la déclaration solennelle ci-après :

"Il va m'échoir de succéder à un régime plein de vision, de courage et d'émotion créatrice - celui du président Luis Echeverría. Je vais devoir prendre la barre à un moment particulièrement significatif de l'histoire contemporaine de notre monde dans lequel notre pays est immergé... Je reçois cette notification conscient de la responsabilité qu'implique le fait d'assumer - devant cette souveraineté dont vous êtes le symbole - le pouvoir exécutif fédéral, ce qui, dans l'histoire de notre pays, consiste à maintenir les institutions en les rénovant constamment dans le temps, sans perdre le rythme fondamental qui lui a été donné par la voix, par le sang, par la décision, par la volonté de nos prédécesseurs; la responsabilité de maintenir ce cap en l'orientant vers les valeurs de liberté et de justice, recherchés dans un régime démocratique, où la force et la vigueur des institutions sont une constante, où le droit règne et ordonne et où la réalité est que l'on respecte le droit."

61. M. PUJA (Hongrie) [*interprétation du russe*] : Permettez-moi, au nom de la délégation hongroise, de féliciter M. Amerasinghe de tout coeur à l'occasion de son élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Je suis très heureux que ce poste élevé soit occupé par un représentant éminent de Sri Lanka, pays avec lequel mon pays entretient des relations amicales, pays dans lequel s'est tenue récemment la cinquième Conférence des pays non alignés.

62. Je voudrais aussi, au nom de mon gouvernement, souhaiter la bienvenue au représentant de la République des Seychelles à l'occasion de l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons à ce

jeune Etat plein succès dans ses activités au sein de notre organisation mondiale.

63. Il est clair pour tous, aujourd'hui, que la mise en oeuvre pratique du principe de coexistence pacifique et l'extension de la détente créent des conditions favorables pour le progrès social et l'édification de la paix, tout en renforçant la confiance entre les peuples. C'est pourquoi les initiatives de politique étrangère de la communauté des Etats socialistes visent toujours à étendre le processus de détente et à le rendre irréversible. Les propositions des pays socialistes, tout particulièrement de l'Union soviétique, donnent un élan constant à la lutte pour la paix, la sécurité et une coopération internationale fructueuse.

64. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie, tout comme les gouvernements des autres pays de la communauté socialiste, contribue activement aux efforts conjoints qui visent à consolider la paix et la sécurité, à renforcer la coopération entre les peuples et les nations et à approfondir davantage encore la détente. Une paix durable et une sécurité stable sont l'objectif central de notre politique étrangère. Nous sommes convaincus que cette politique répond pleinement aux intérêts vitaux du peuple hongrois.

65. Pour ce qui est du raffermissement de la paix et de la sécurité, le développement des relations bilatérales entre pays socialistes et pays capitalistes a une très grande importance. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie a déjà beaucoup fait dans ce domaine. Nos relations politiques, économiques et culturelles avec ces pays sont étendues. Les échanges de visites d'hommes d'Etat sont fréquentes. Les échanges de marchandises et la coopération économique dans le domaine industriel prennent plus d'ampleur. Nous avons beaucoup accompli pour permettre à notre peuple de se mettre au courant des véritables valeurs culturelles des pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Le développement des contacts humains est beaucoup facilité par notre souple pratique d'octroi de visas. En 1975, notre pays, qui ne compte que 10 millions d'habitants, a été visité par plus de 9 millions d'étrangers. Dans l'esprit des 10 principes adoptés à Helsinki à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, nous sommes prêts à développer encore nos relations officielles avec d'autres pays, à élargir la portée de la coopération politique, économique et culturelle, à améliorer les échanges de renseignements et à élargir les contacts entre les hommes.

66. S'agissant du progrès de la cause de la paix et de la sécurité, il ne faut pas oublier que, ces derniers temps, dans un certain nombre de pays occidentaux, les ennemis de la détente ont intensifié leurs efforts, proférant d'absurdes calomnies à l'égard des pays socialistes, blâmant la détente pour des problèmes politiques et économiques de leurs propres pays, mettant en avant de faux "problèmes", et redoublant d'efforts pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays socialistes. En un mot, au moyen de la politique de propagande, ils s'efforcent d'entraver la coopération pacifique entre pays ayant des systèmes sociaux différents. Il devient de plus en plus évident que les milieux extrémistes souhaiteraient non seulement annihiler les résultats obtenus à la Conférence d'Helsinki, mais détruire la détente en général.

67. Ici, aux Nations Unies, je voudrais dire ma conviction que les partisans de la paix et de la coopération internationale pourront rejeter les attaques dirigées contre la coexistence pacifique, défendre les réalisations de la détente et créer les conditions pour aller de l'avant.

68. La détente a été l'aboutissement de l'activité conjointe de pays à systèmes sociaux différents. Nous savons tous quel rôle important a été joué à cet égard grâce aux efforts conjoints des Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis. De notre côté, nous espérons que cette coopération constructive persistera à l'avenir et qu'elle permettra d'atteindre des résultats encore plus importants.

69. Mon gouvernement estime qu'au cours de la période à venir, nous devons faire face à des problèmes internationaux importants, dont la solution renforcerait encore le processus de détente — par exemple, en donnant pleinement effet aux dispositions de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki, en réalisant de nouveaux résultats en ce qui concerne le problème du désarmement, et en liquidant les foyers de crise qui existent encore.

70. L'année qui s'est écoulée depuis la Conférence d'Helsinki a démontré la viabilité des recommandations de l'Acte final. Ce document reflète les réalités de l'Europe contemporaine et répond aux intérêts des peuples d'Europe. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie attache une grande importance à l'application de l'Acte final. Nous estimons que les dispositions du document d'Helsinki devraient être mises intégralement en oeuvre, sans oublier, bien entendu, que l'Acte final nous offre un programme à long terme. Nous considérons que l'Acte final est un tout organique et nous ne sommes pas d'accord pour une approche sélective de ses différentes parties. Nous jugeons essentiel, dans l'application des dispositions de l'Acte final, de veiller à la réciprocité.

71. C'est dans le cadre de relations bilatérales entre les pays participants que les dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourraient être appliquées le plus efficacement. Dans cet esprit, nous avons, au cours des derniers mois, présenté des propositions concrètes aux gouvernements de nombreux pays d'Europe occidentale.

72. Une coopération multilatérale pourrait être un moyen important de mettre en oeuvre l'Acte final. Mon gouvernement partage l'idée selon laquelle on pourrait tenir des congrès pour examiner des questions relatives à la protection de l'environnement, au transport et à l'énergie. La réalisation de cette proposition soviétique ferait considérablement progresser la cause de la coopération paneuropéenne. De même, nous appuyons activement tous les efforts visant à institutionnaliser le cadre des relations entre le Conseil d'aide économique mutuelle et la Communauté économique européenne.

73. Nous estimons que la réunion consultative qui doit se tenir à Belgrade l'année prochaine peut représenter une étape importante dans la promotion de la coopération pacifique en Europe. A notre avis, cette réunion devrait être préparée de telle façon qu'elle permette d'accomplir une tâche constructive, de renforcer la compréhension mutuelle et les bonnes relations parmi les pays participants, d'aboutir

à la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final et d'élargir la coopération entre les pays d'Europe. Mon gouvernement souhaite situer son activité dans cet esprit.

74. Les exigences de la paix et de la sécurité internationales nous incitent de façon de plus en plus pressante à mener à bien la détente politique dans le domaine militaire. Certaines mesures ont déjà été prises dans ce sens, mais il faut faire davantage.

75. Mettre un terme à la course aux armements est l'un des problèmes cruciaux de la vie contemporaine internationale. Les milieux militaires et économiques de certains pays exercent des pressions de plus en plus fortes sur leurs gouvernements pour que les dépenses militaires soient constamment accrues, et ils essaient de justifier ce dessein en recourant à la rhétorique de la "guerre froide". Nous pensons que les Nations Unies ne sauraient rester inactives devant une telle évolution.

76. Mon gouvernement à cet égard partage pleinement le point de vue de l'Union soviétique exposé dans son mémorandum du 28 septembre présenté à l'Assemblée générale sur la cessation de la course aux armements et sur le désarmement [A/31/232]. Nous pensons que la réalisation des idées contenues dans ce mémorandum contribuerait largement à la solution de cette gamme de problèmes importants.

77. Le Gouvernement hongrois accorde toute l'attention voulue aux pourparlers soviéto-américains sur la limitation des armes stratégiques [SALT]. Nous espérons que les conditions permettant d'atteindre le deuxième Accord SALT seront bientôt trouvées, ce qui aura une influence extrêmement positive tant sur les relations entre les deux grandes puissances directement intéressées que sur la situation internationale en général.

78. Parmi les problèmes du désarmement, l'une des questions les plus urgentes est celle qui concerne la réduction des forces militaires et des armements en Europe centrale. Les propositions des membres du Pacte de Varsovie reposent sur l'idée qu'une réduction mutuelle des forces armées et des armements ne saurait porter préjudice à la sécurité d'aucun des pays concernés et ne saurait permettre à l'une des parties d'en tirer des avantages militaires unilatéraux. Nous espérons qu'à l'avenir, les pays de l'OTAN, plutôt que de tendre vers des avantages unilatéraux, voudront bien rechercher une solution mutuellement acceptable à l'instar des pays socialistes.

79. Mon gouvernement a accueilli chaleureusement le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques signé en mai dernier entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. C'est là un pas nouveau vers le désarmement nucléaire. La réduction de la tension internationale a aussi bénéficié de l'Accord entre l'Union soviétique et la France sur la prévention du déclenchement par erreur ou par accident d'armes nucléaires⁸. J'exprime l'espoir que des arrangements analogues seront conclus entre tous les Etats nucléaires.

⁸ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de juillet, août et septembre 1976, document S/12161.

80. Mon gouvernement appuie également les propositions tendant à l'interdiction globale et complète des essais d'armes nucléaires. La mise en oeuvre de ces propositions pourrait contribuer à réduire le danger d'une guerre nucléaire.

81. Nous sommes heureux de ce que le Comité du désarmement de la Conférence de Genève ait élaboré un projet de convention interdisant l'utilisation à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles des techniques de modification de l'environnement. Nous l'examinerons à la présente session de l'Assemblée générale, et nous espérons que celle-ci sera en mesure d'adopter ce projet sous sa forme définitive.

82. Mon pays, dès la vingt et unième session de l'Assemblée générale, en 1966, a été parmi ceux qui ont préconisé des mesures tendant à éliminer les armes chimiques⁹. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, nous pensons qu'il est grand temps de faire un progrès concret vers la conclusion d'une convention interdisant les armes chimiques.

83. Mon gouvernement attache une grande importance à l'adoption du projet d'accord soviétique sur l'interdiction, la mise au point et la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de ce genre [voir résolution 3479 (XXX), annexe]. Nous notons avec satisfaction qu'un nombre toujours croissant d'Etats s'intéressent à la solution de ce problème.

84. La République populaire hongroise n'a jamais cessé de demander la convocation, le plus tôt possible, de la Conférence mondiale du désarmement. Cependant, mon gouvernement ne s'oppose pas à ce que l'on ait recours à d'autres instances, telle qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, pour discuter les problèmes du désarmement, en tant qu'étape préliminaire.

85. Les progrès réels dans la mise en oeuvre de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la solution de certains problèmes du désarmement et la réalisation d'une coopération toujours plus étroite entre les peuples ne seront possibles que lorsque la nécessité d'une coexistence pacifique entre les pays avant des systèmes sociaux différents aura été pleinement établie dans les relations internationales. Par conséquent, mon gouvernement estime que le non-recours à la force dans les relations internationales est de la plus haute importance. Nous sommes convaincus que l'adoption et l'application pratique du projet de traité présenté par l'Union soviétique dans son mémorandum du 28 septembre renforceraient grandement la confiance entre les peuples.

86. Les foyers de tension qui règnent à proximité de notre continent sont pour le peuple hongrois, qui s'est engagé dans l'oeuvre de la paix, une source profonde d'inquiétude. La crise du Moyen-Orient, les événements tragiques du Liban et le retard apporté dans la solution du problème de Chypre sont autant de facteurs qui risquent de conduire à des conflits plus larges.

⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 27 de l'ordre du jour, documents A/6529 et Add.1, par. 5.

87. La liquidation de la crise du Moyen-Orient est la tâche la plus urgente qui doit être accomplie pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Mon gouvernement déplore que la situation se fasse de jour en jour plus complexe.

88. Il est évident que les entretiens secrets, les accords séparés et le relâchement des relations entre la communauté socialiste et les Etats arabes font obstacle à la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient. Les tentatives unilatérales n'ont pas atteint l'objectif publiquement déclaré de stabiliser la situation dans la région. Elles n'ont eu pour résultat que de perpétuer l'occupation par Israël des territoires arabes, de diviser les forces arabes qui recherchent un juste règlement, de renforcer les positions d'Israël et de ses partisans, et de retarder la solution de la crise.

89. De l'avis de mon gouvernement, un règlement d'ensemble n'est possible que si les troupes israéliennes se retirent de tous les territoires arabes occupés au cours de l'agression de 1967, si les droits du peuple arabe de Palestine, y compris son droit d'établir son propre Etat, sont garantis et, enfin, si la sécurité de tous les Etats du Moyen-Orient et l'inviolabilité de leurs frontières jouissent de garanties internationales.

90. Mon gouvernement est profondément inquiet devant les événements suscités par la crise libanaise. Les immenses pertes en vies humaines et la dévastation qui résulte des conflits armés sont tout à l'avantage des ennemis des pays arabes et du peuple arabe de Palestine. Tout retard dans le règlement de la situation risque de susciter le danger d'une escalade du conflit. Nous continuons de penser que la crise libanaise ne peut être résolue que par les Libanais eux-mêmes et que toute intervention étrangère ne saurait qu'aggraver la situation. Mon gouvernement se prononce en faveur de l'intégrité territoriale du Liban.

91. Mon gouvernement se prononce également en faveur de la garantie de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de Chypre, ainsi que de l'élimination de toutes les formes d'intervention étrangère. Nous estimons que les problèmes internes de l'île doivent être résolus par les Chypriotes eux-mêmes, compte tenu des intérêts des communautés grecque et turque.

92. Je passe maintenant à l'Asie. Ma délégation se réjouit de constater que les conditions d'une détente durable dans cette partie du monde commencent à se manifester. Le mérite en revient largement à la République socialiste du Viet Nam, qui, établie en juillet dernier, constitue un facteur stable de paix et de sécurité en Asie du Sud-Est. Malheureusement, l'admission de ce pays aux Nations Unies a, jusqu'à présent, été bloquée. Les intérêts de la paix internationale exigent clairement que la République socialiste du Viet Nam occupe, durant cette session même de l'Assemblée, la place qui lui revient de droit dans notre organisation.

93. Mon gouvernement souhaite une participation active dans la politique internationale de la République démocratique populaire Lao et du Kampuchea démocratique.

94. Ma délégation estime que les Nations Unies et les institutions spécialisées devraient jouer leur rôle dans la

reconstruction de l'Indochine. Les Etats responsables au premier chef des souffrances endurées par les peuples de l'Indochine devraient s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit aux termes d'accords internationaux et fournir l'assistance nécessaire pour cicatriser les plaies de la guerre.

95. Le Gouvernement de la République populaire de Hongrie continue d'appuyer tous les efforts tentés par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour réduire les tensions dans la péninsule coréenne, raffermir la paix dans la région et parvenir à la réunification pacifique de la Corée. A notre avis, il faut que la résolution pertinente adoptée l'an dernier [résolution 3390 (XXX)] par les Nations Unies soit mise en oeuvre.

96. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des modifications importantes ont eu lieu en Afrique. La proclamation de la République populaire de l'Angola, marquant la victoire du peuple angolais sur l'intervention étrangère et la réaction interne, est un événement d'importance historique dans la désintégration du système colonial. Le peuple hongrois se solidarise avec le peuple angolais dans ses efforts pour reconstruire le pays, ranimer l'économie internationale et établir une société progressiste. De même que la majorité écrasante des Etats Membres, nous sommes en faveur de l'admission de la République populaire de l'Angola aux Nations Unies.

97. Dans leur juste lutte contre les gouvernements minoritaires illégitimes et la politique d'*apartheid*, les patriotes africains peuvent, eux aussi, compter sur la solidarité et sur l'appui du peuple hongrois. Nous sommes convaincus que les milieux aveuglés par l'idéologie de la supériorité raciale ne pourront pas empêcher plus longtemps le peuple du Zimbabwe d'exercer ses droits. Nous sommes convaincus aussi que le peuple namibien, qui subit actuellement l'occupation des racistes sud-africains, accédera bientôt à l'indépendance.

98. Il faut que l'opinion publique mondiale reste vigilante lorsque, de l'extérieur, on encourage les agissements de ceux qui veulent faire faire marche arrière à l'histoire en Amérique latine. Les preuves ne manquent pas qui montrent que les gouvernements réactionnaires, fascistes, arrivés au pouvoir grâce à des conspirations, ne préconisent pas la détente, mais bien au contraire agissent à l'encontre de la coexistence pacifique et de la coopération entre les peuples.

99. En Hongrie, l'opinion publique suit avec un intérêt soutenu et condamne vigoureusement la terreur que fait régner au Chili la junte fasciste. Le peuple hongrois, tout comme les autres forces progressistes, exige la libération de Luis Corvalán et de tous les patriotes chiliens.

100. Des relations harmonieuses entre pays socialistes et pays en développement sont un élément important de la situation mondiale actuelle. En conséquence, le Gouvernement de la République populaire de Hongrie s'efforce d'avoir des rapports plus étroits avec les pays en développement.

101. Mon pays attache beaucoup de prix à l'activité internationale des pays non alignés. Nous nous félicitons grandement des résultats concrets de la Conférence de

Colombo, et sommes persuadés que la mise en oeuvre des résolutions qu'elle a adoptées [voir A/31/197, annexe IV] renforcera la coopération entre pays socialistes et pays non alignés.

102. Nous comprenons et nous appuyons les efforts que font les pays en développement pour favoriser des relations économiques internationales mutuellement avantageuses, exemptes de discrimination et basées sur l'égalité. La position de la Hongrie, eu égard à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, a été exposée en détail par les délégations hongroises à la sixième et à la septième session extraordinaires de l'Assemblée générale, ainsi qu'à sa vingt-neuvième session ordinaire. A notre avis, il faut mettre en oeuvre aussitôt que possible les principes énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

103. Nous sommes convaincus que pour progresser de façon sensible sur le plan économique, les pays en développement doivent bénéficier d'un climat international favorable. Nous notons avec satisfaction que les résolutions adoptées à la cinquième Conférence des pays non alignés réunis à Colombo témoignent d'une prise de conscience accrue de l'interconnexion qui existe entre la détente, le désarmement et le progrès économique de chaque pays.

104. Nous attachons beaucoup d'importance à l'aide internationale aux pays en développement. Dans la mesure de nos moyens, nous nous efforçons d'assumer notre part des programmes de développement destinés à ces pays.

105. Toutefois, nous n'en pensons pas moins que pour progresser sur le plan économique, il faut absolument que les pays en développement prennent, à l'échelon national, des mesures progressives dans les domaines économique et social. La Hongrie socialiste est une preuve de la justesse de cette conception : en effet, elle a rapidement intensifié sa production industrielle et agricole, elle a fait s'épanouir la vie culturelle et a nettement amélioré le niveau de vie de sa population.

106. Pour augmenter l'efficacité de notre organisation, il faut s'attacher à appliquer la Charte de façon plus cohérente, dans son esprit comme dans sa lettre. Pendant les 30 dernières années, la Charte a subi l'épreuve du temps, et son application a contribué au maintien de la paix et de la sécurité, au développement des relations entre nations, à l'accomplissement de tâches économiques, sociales, culturelles et humanitaires, et à l'expansion de la coopération internationale. Il n'est donc pas besoin d'amender la Charte.

107. Pendant les cinq dernières années, notre organisation mondiale a contribué au règlement de plusieurs problèmes internationaux et a pris plusieurs initiatives. Le mérite en revient aussi au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui, avec beaucoup de clairvoyance et une énergie inépuisable, a su promouvoir la cause de l'amitié, de la coopération et de la paix entre les peuples. Je puis assurer le Secrétaire général que mon gouvernement apprécie grandement son oeuvre et est tout disposé à lui garder son soutien.

108. Pour terminer, je voudrais assurer le Président que la délégation hongroise, au cours de la présente session, n'épargnera aucun effort en vue d'assurer une conclusion heureuse des travaux de l'Assemblée générale.

109. Nous estimons que la présente session de l'Assemblée générale peut apporter une contribution efficace à la solution des questions importantes qui figurent à l'ordre du jour.

M. Fischer (République démocratique allemande), vice-président, prend la présidence.

110. M. THOMPSON (Jamaïque) [interprétation de l'anglais] : Au nom de ma délégation et de mon gouvernement, je voudrais féliciter M. Amerasinghe pour son élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Sa riche expérience des affaires internationales, sa participation active et le rôle clé qu'il a joué dans l'examen des questions d'importance vitale pour la paix mondiale et le bien-être de l'humanité nous donnent l'assurance que sous sa direction avisée cette session de l'Assemblée générale parviendra à réaliser des progrès significatifs dans la solution des problèmes qui se posent à la communauté internationale. Nous n'en voulons pour preuve que sa déclaration des plus positives à l'ouverture de la présente session.

111. Je tiens également à rendre hommage ici à M. Thorn, premier ministre du Luxembourg, président de l'Assemblée en une année marquée d'événements de grande portée. Je prends note de sa déclaration très franche au début de la présente session, notamment en ce qui concerne les injustices économiques à l'échelon mondial.

112. Au Secrétaire général, M. Waldheim, je voudrais adresser, une fois de plus, mes félicitations pour son dévouement désintéressé pendant un an encore, à la cause du maintien de la paix dans le monde. Dans ce contexte, ma délégation tient également à souhaiter la bienvenue à M. Buffum, nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, et lui dire toute notre appréciation pour le rôle joué par son prédécesseur, M. Bradford Morse, dans les travaux de l'Assemblée au cours de ces dernières années.

113. Au nom du Gouvernement et du peuple de la Jamaïque, je tiens à exprimer notre profond regret du décès du président Mao Tsétoung de la République populaire de Chine. C'est une perte non seulement pour la Chine mais pour le monde entier qui pleure un grand chef et un homme d'Etat de stature immense, dont la place dans l'histoire est assurée depuis longtemps parmi les géants du XX^e siècle. De cette tribune, je tiens à offrir l'expression de mes condoléances à la délégation et au peuple chinois.

114. Ma délégation s'associe à ceux qui ont souhaité la bienvenue à un nouveau membre de notre organisation, les Seychelles. Nous comptons que les obstacles à l'entrée dans notre organisation de la République populaire de l'Angola et de la République socialiste du Viet Nam disparaissent bientôt, ce dont nous nous féliciterons.

115. Ces derniers 20 ans ont été témoins d'une évolution spectaculaire dans le système international, qui est passé de l'ère coloniale à l'ère post-coloniale. La question n'était pas de savoir si pendant cette période on allait réussir à surmonter la domination raciste et impérialiste coloniale, mais combien de temps cela prendrait et si cela pouvait se produire avec un minimum de violence, de troubles,

d'oppression et de déchirements pour l'humanité. Aujourd'hui, nous nous trouvons au stade crucial et final d'une transition vers l'ère post-coloniale, stade où les questions essentielles, en suspens, ne peuvent plus longtemps rester sans solution sans provoquer une grave menace à la paix et à la sécurité et risquer des souffrances humaines dépassant tout ce que nous avons connu jusqu'à présent.

116. Le temps que la communauté internationale a mis à s'attaquer aux problèmes importants qui existaient de longue date augmente la possibilité de tensions et de difficultés nouvelles qui pourraient en résulter. La reprise du terrorisme international, la possibilité très réelle d'un holocauste racial en Afrique australe et la prolifération nucléaire sont des exemples des obstacles dus à cette incapacité à venir aux prises avec certaines questions. Les crises économiques répétées et le sous-développement persistant de l'humanité peuvent être en large partie attribués au refus de la part des pays industrialisés de prendre des mesures constructives et positives pour essayer d'éliminer l'inégalité économique par la mise en place d'un nouvel ordre économique international. En bref, le moment est venu pour les Nations Unies, et notamment les grandes puissances, de s'attaquer aux problèmes critiques qui affectent depuis si longtemps la paix et la sécurité internationales si nous ne voulons pas nous confronter à des difficultés nouvelles qui en seraient la conséquence.

117. L'une des raisons de notre incapacité apparente à résoudre plusieurs problèmes internationaux importants de l'heure, c'est qu'il existe de nos jours une sorte de paralysie dans la prise de décision due à notre impuissance dans le passé à les analyser et les résoudre.

118. Un autre facteur est la tendance fortement croissante de la part de certaines puissances à ignorer les opinions, même majoritaires, de cet aréopage. On en voit la preuve évidente dans le recours abusif au droit de veto au Conseil de sécurité, notamment dans les situations où tous sont d'accord sauf celui qui l'emploie. Il en résulte donc naturellement que des puissances moins importantes sont elles aussi prêtes à ignorer l'opinion et les résolutions de notre assemblée avec les risques irréversibles que cela entraîne.

119. Il y a aussi un obstacle fondamental à la solution des problèmes politiques importants : c'est le fait que les grandes puissances les placent toujours dans le contexte politique de leurs sphères d'influence. Elles ne se rendent pas compte que ces politiques, et le système international périmé qui les a dictées, deviennent de plus en plus difficiles à défendre dans un monde où la grande majorité des Etats en développement se sont déclarés fermement en faveur du non-alignement et contre les blocs concurrents.

120. C'est en fait une heureuse coïncidence de voir M. Amerasinghe assumer la présidence quelques semaines seulement après que son pays ait accueilli la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Le succès remarquable de cette conférence est une preuve évidente de la volonté des pays non alignés d'agir dans l'unité et la solidarité pour accélérer la transition d'un système international fondé sur le colonialisme, l'impérialisme, le racisme et la domination des super-

puissances ainsi que leur rivalité, vers un ordre mondial nouveau fondé sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'indépendance politique de tous les Etats, l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le respect des droits de l'homme et de la dignité des individus, et sur la justice économique internationale et l'équité. Les textes des déclarations adoptées par consensus et des résolutions prises à Colombo ont été communiqués à l'Assemblée [A/31/197] et fournissent une analyse lucide des nombreuses questions très complexes auxquelles la communauté internationale doit faire face aujourd'hui et contiennent des propositions concrètes pour les régler.

121. A l'heure actuelle, nous sommes tous préoccupés par la situation en Afrique australe, et spécialement par les récents événements diplomatiques relatifs à la lutte que mène le peuple du Zimbabwe pour se libérer de la tyrannie minoritaire raciste du régime illégal de Smith. Nous appuyons l'attitude africaine selon laquelle il faut clairement comprendre que les clauses de tout règlement pour la libération du Zimbabwe seront dictées par les combattants de première ligne des mouvements de libération eux-mêmes, qui luttent dans la brousse, et non pas par une diplomatie attardée d'où pourrait découler un règlement qui ne servirait qu'à perpétuer et consolider la position du régime minoritaire raciste illégal. Par exemple, pourquoi est-il nécessaire de prévoir deux ans pour la période de transition ? Et pourquoi abroger les sanctions avant que l'objectif ne soit réalisé, ou que tout au moins des progrès significatifs n'aient été effectués dans la mise au point d'une constitution sur la base du gouvernement par la majorité ?

122. Le moment d'accéder au gouvernement par la majorité, ce n'est pas dans deux ans, ni dans un an, ni même dans six mois, c'est maintenant : maintenant ! Les dispositions qui doivent être considérées comme nécessaires pour la mise au point d'une constitution devraient, dès le début — c'est-à-dire dès à présent — être fondées sur une application totale du principe du gouvernement par la majorité à tous les niveaux du processus de prises de décisions, avec des garanties fondamentales pour protéger les droits principaux des individus sans distinction de race, de sexe ou de croyance. Le sang a coulé et continue de couler chez les Africains noirs pour atteindre ce but et, jusqu'à sa réalisation, mon gouvernement continuera d'appuyer pleinement l'intensification de la lutte de libération.

123. Je passe à la Namibie. Nous avons été témoins d'un nouvel exemple de l'arrogance criminelle du régime de Pretoria, qui a présenté à la communauté internationale les résultats de ses manoeuvres avec les intérêts coloniaux dans ce territoire à propos de son avenir politique. Mais il faut que l'on sache clairement que tout effort, quel qu'il soit, sera vain si les deux principes fondamentaux ne sont pas respectés par le régime raciste de Vorster. Premièrement, les représentants de la South West Africa People's Organization [SWAPO] doivent participer pleinement aux discussions constitutionnelles en vue d'arriver rapidement à la pleine indépendance de la Namibie; et deuxièmement, des élections libres doivent être organisées et supervisées par un mécanisme extérieur accepté par l'Afrique noire. La question d'un affrontement en Namibie ne concerne pas seulement le régime Vorster et les peuples autochtones, mais peut toucher à un affrontement entre ce régime et

l'ensemble de la communauté internationale représentée par les Nations Unies. Il n'y a pas un seul obstacle juridique qui empêche le Conseil de sécurité d'exercer aujourd'hui son autorité sur la Namibie.

124. Quant à l'Afrique du Sud elle-même, je suis, d'une part, animé de sentiments d'horreur profonde face aux massacres perpétrés contre les enfants par le régime raciste de Pretoria avec ses brutes et ses chiens dressés et, d'autre part, je suis fier de voir que les autochtones ont prouvé au monde qu'ils sont prêts à mourir en masse pour leur liberté. A ceux qui continuent d'appuyer le régime Vorster en lui fournissant du matériel militaire, je dis ceci : même la puissance nucléaire ne pourra pas sauver le régime de Pretoria, qui sera consumé par la volonté de millions d'Africains noirs, à l'intérieur comme à l'étranger, de se débarrasser de la domination étrangère sur leur continent.

125. Je passe à la situation au Moyen-Orient. La question de Palestine est depuis longtemps reconnue comme le problème crucial qui reste sans solution au Moyen-Orient. En même temps, la collaboration accrue entre Israël et le régime de Pretoria constitue une cause profonde d'inquiétude.

126. Afin d'avancer vers un règlement rapide au Moyen-Orient, ma délégation s'associe à celles qui ont demandé aux parties intéressées de veiller à ce que la Conférence de paix de Genève sur le Moyen-Orient reprenne rapidement et comprenne les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine.

127. Outre le Moyen-Orient, nous nous trouvons maintenant devant une organisation qui est incapable de faire face efficacement au problème du démembrement de Chypre, dont la souveraineté et l'indépendance ont été sacrifiées sur l'autel des alliances et des relations militaires entre grandes puissances. Il est clair qu'aucune solution durable à ce problème ne sera trouvée tant que des troupes étrangères seront stationnées à Chypre, non seulement afin d'assister et de reconforter l'une des parties au différend, mais aussi en vue d'y maintenir le *statu quo* de partage. Les progrès semblent donc dépendre d'un retrait graduel de ces troupes étrangères, associé à une reprise de négociations sérieuses entre les deux communautés dans le but d'arriver à une solution satisfaisante.

128. Je voudrais m'étendre un peu sur la participation aux conférences internationales de paix, notamment lorsque le fait de ne pas arriver à un accord sur la question de savoir quels sont ceux qui ont le droit d'y prendre part empêche le déroulement de négociations significatives sur un problème majeur qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

129. La Charte des Nations Unies prévoit des dispositions en ce qui concerne le règlement pacifique des différends, et, à l'Article 33, l'obligation est faite aux parties à tout différend, dont la poursuite risque de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, de rechercher une solution pacifique. Malheureusement, cette obligation est ou bien ignorée ou bien privée de tout sens, en particulier, à cause de divergences de vue sur la question de savoir qui sont les parties au différend, ou, en d'autres termes, de

savoir qui a le droit de participer aux travaux de la Conférence.

130. Dans de telles circonstances, le moment est venu pour que la communauté internationale dans son ensemble définisse ce que l'on entend par "partie intéressée", et les règles qui régissent le droit de participation à des conférences internationales de paix. C'est une question qui, semble-t-il, ne peut être plus longtemps tranchée par des assauts de diplomatie ou de force politique. A l'heure actuelle, il y a deux problèmes internationaux en suspens : le Moyen-Orient et la Corée; et si l'on ne peut progresser sur l'un ou l'autre, c'est en grande partie parce que l'on n'est pas d'accord sur la question de savoir qui doit s'asseoir à la table de conférence. En outre, il est intéressant de noter qu'il y a un certain illogisme dans les différents arguments invoqués en ce qui concerne la participation dans chacun de ces cas. Ma délégation demande à l'Assemblée d'établir une fois pour toutes, dans une convention internationale, le mécanisme approprié en vue de déterminer des critères universellement applicables pour le droit de participation aux négociations de paix, en s'inspirant des intérêts authentiques et aisément identifiables. A notre avis, ce serait là un pas important vers la paix et la sécurité internationales, qui ont immensément souffert de retards inutiles et arbitraires dans le déroulement de négociations pouvant conduire à des règlements durables.

131. Ma délégation note avec intérêt l'initiative de la République fédérale d'Allemagne, qui a proposé une convention sur l'action internationale contre la prise d'otages [A/31/242]. Nous abhorrons totalement et nous dénonçons l'acte inhumain de prise d'otages qui met en danger la vie d'innocents. Nous sommes toutefois tout aussi préoccupés par le fait que les mesures prises pour éliminer ce fléau soient conformes aux principes reconnus du droit international et ne créent pas *ipso facto* des possibilités de violation du droit international dans l'obtention du relâchement des otages. C'est pourquoi ma délégation pense que toute convention en la matière devrait aller au-delà d'une action internationale contre la prise d'otages et inclure des procédures pour assurer leur remise en liberté sauve et rapide, et que cela devrait se refléter dans le contenu et le titre de la convention.

132. Nous sommes tous conscients de la grave menace que l'intensification de la course aux armements fait peser sur l'humanité. Les grandes puissances n'ont pas entendu les appels réitérés en faveur d'un désarmement général et complet et continuent de produire et de stocker des armes de destruction massive. Il est triste pour l'humanité que non seulement nous soyons incapables d'enrayer notre tendance à l'autoextermination, mais encore qu'un mépris de plus en plus flagrant pour la misère économique et sociale de l'homme autorise des dépenses d'armement qui s'élèvent à 300 milliards de dollars par an, soit plus de 20 fois le montant net de l'aide officielle au développement. Il faut donc voir dans le désarmement la question la plus urgente de toutes celles concernant la paix et la sécurité internationales, de façon à éviter des guerres catastrophiques et à accroître les disponibilités financières pour le développement. Ma délégation appuie la demande de convocation d'une conférence mondiale du désarmement, chargée de traiter des problèmes fondamentaux du désarmement général et complet, sous un contrôle international strict.

133. Le processus de décolonisation politique est presque achevé. Toutefois, outre les grands problèmes déjà mentionnés, il est nombre d'autres questions qui n'ont pas encore reçu de solution. La situation du Belize, par exemple, est une source de préoccupation toute particulière. L'indépendance de ce pays a été retardée, sous menace d'agression de la part du Guatemala voisin. Ma délégation déplore cette situation et lance un appel à la communauté internationale pour que soient prises des mesures urgentes conformément à la résolution 3432 (XXX) pour veiller à ce que le peuple du Belize puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance et que l'inviolabilité et l'intégrité territoriale du Belize soient sauvegardées.

134. Alors que nous approchons de la fin de la période de transition menant à l'ère post-coloniale, il est un principe fondamental sur lequel doit se bâtir le nouveau système international : c'est le respect mutuel de l'égalité souveraine et de l'indépendance politique des Etats. Seul le respect de ce principe pourra nous permettre de dépasser le rapport classique de domination du grand nombre par le petit nombre. Malheureusement, malgré la libération constitutionnelle provoquée par le processus de décolonisation, on constate des ingérences dans les affaires intérieures des Etats, en violation flagrante du respect de l'indépendance souveraine et politique et, contrairement à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)], contrairement également à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

135. Comme la Déclaration politique de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés le souligne, cette ingérence peut prendre des formes multiples : politiques, économiques et militaires; et elle peut se manifester également sur le plan de l'information [voir A/31/197, annexe I, par. 146]. Cela comprend la pression et la domination politiques, la subversion économique et des mesures destinées à apporter le trouble et l'instabilité, en vue de saper l'indépendance d'Etats souverains. Il faut que la communauté internationale se décide d'urgence à examiner de près cette question afin de trouver les solutions propres à éliminer cette menace constante à la paix internationale et au principe de l'égalité souveraine et de l'indépendance politique des Etats.

136. Dans le domaine des affaires économiques internationales, cette année a été décevante. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en mai 1974, avait jeté les bases du nouvel ordre économique international, fondé en grande partie sur des propositions émanant de pays non alignés. La septième session extraordinaire, qui a eu lieu en septembre 1975, quoique décevante à bien des égards, avait au moins permis d'espérer voir changer le style du dialogue entre pays développés et pays en développement, dans le dessein d'assurer le progrès vers la mise en oeuvre d'un nouvel ordre économique qui fût juste.

137. A l'initiative des pays développés, s'est ouverte à Paris, au début de l'année, une conférence internationale sur la coopération économique, alors que de nombreux pays en développement émettaient des réserves devant le

fait que cette conférence eût lieu en dehors de la sphère des Nations Unies. La conférence se réunit depuis neuf mois, et les pays en développement qui y participent ont dit publiquement combien ils s'inquiétaient de l'absence de progrès. A ce stade de la conférence, et à en juger par l'attitude du monde en développement au cours des derniers mois, il n'est pas du tout certain que des résultats concrets et importants puissent être réalisés d'ici le mois de décembre.

138. Ma délégation voit plus dans les résultats de la quatrième session de la CNUCED une façon d'éviter un échec total qu'une réalisation constructive. L'insensibilité avec laquelle la plupart des pays développés traitent de la situation de la dette des pays en développement ne fait qu'ajouter à notre désespoir. L'épreuve du feu, ce seront les négociations sur les grandes questions des produits de base et du fonds commun.

139. En résumé, les pays en développement doivent faire face à une situation où, à quelques exceptions près, la communauté internationale n'est guère capable d'exhiber des résultats concrets à la suite des séries de négociations intenses qui, depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, avaient pour but de faire justice aux pays en développement. En fait, il semble bien que depuis la fameuse septième session extraordinaire, il y a un peu plus d'un an, les pays développés, à très peu d'exceptions près, ont gardé les attitudes et les démarches de 1974 et au-delà. Cela est d'ailleurs confirmé par l'appui relativement décroissant des pays développés, même pour les programmes de développement à long terme, qui sont eux-mêmes fondés sur des concepts de développement traditionnels mais cependant légitimes.

140. Malgré les déceptions de cette année, les pays en développement ont maintenu leur élan dans le domaine de la coopération économique entre eux. Les réunions des pays non alignés, qui se sont succédé, de Lusaka à Colombo, et qu'est venu couronner le Programme d'action pour la coopération économique des non-alignés [voir A/31/197, annexe III], ont eu pour parallèle des efforts semblables d'autres pays en développement, qui ont permis d'établir le dialogue des pays du tiers monde, qui a eu lieu récemment au Mexique.

141. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer est une autre question qui nous semble liée irrévocablement au nouvel ordre économique international. Si des progrès réels ont été accomplis sur de nombreuses questions importantes, il n'en reste pas moins que la solution de questions cruciales et fondamentales bien connues, telles que la composition et les fonctions de l'autorité internationale pour le fond des mers exige maintenant une représentation politique à niveau élevé pour terminer rapidement les travaux de la Conférence. Nous prions instamment nous aussi les participants d'accélérer les négociations en vue d'une conclusion fructueuse de ce grand effort de coopération internationale.

142. En conclusion, ma délégation tient à souligner combien il est urgent et nécessaire, pour la communauté internationale, et en particulier les grandes puissances et les nations industrialisées, de s'attaquer aux questions politiques et économiques cruciales qui se posent à nous, non

pas en les repoussant ou en les gelant, mais en les prenant de front, en tenant compte des opinions exprimées à cette tribune et en d'autres instances.

143. A moins que les pays développés ne fassent montre maintenant, et de façon urgente, d'une certaine sincérité en abordant les problèmes économiques internationaux affectant les pays en développement, les disparités existantes entre le Nord et le Sud ne feront que s'accroître, obligeant les pays en développement à recourir à des solutions plus efficaces pour améliorer leur situation. Il n'est que trop évident que le défaut de perception à long terme et les retards délibérés qui, manifestement, empoisonnent la solution des problèmes politiques internationaux importants concernent également les problèmes économiques internationaux. Pourtant, tout le monde devrait comprendre que l'incapacité à trouver des solutions efficaces dans chacun de ces domaines pourrait également avoir des conséquences désastreuses. L'avenir dépend de notre volonté bien déterminée de résoudre les problèmes économiques et politiques urgents qui se posent à nous. Ce n'est que ce faisant que nous pourrions espérer maintenir la paix et la sécurité internationales et assurer le bien-être et le progrès de l'humanité en se fondant sur le principe fondamental de l'égalité. Comme l'a déclaré mon premier ministre, Michael Manley, dans son discours à l'Assemblée générale en octobre 1972 :

“Nous pensons que l'idée d'égalité est le seul principe durable qui puisse guider l'humanité dans la conduite des affaires nationales et internationales¹⁰.”

144. M. GARBA (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : L'élection de M. Amerasinghe à la présidence de cette session de l'Assemblée générale n'aurait pu venir à un moment plus opportun. C'est un homme tout dévoué à la cause de la justice et au rétablissement de la dignité humaine dans les régions du monde où l'une et l'autre sont impudemment bafouées. Il représente un pays qui a activement contribué à faire avancer la cause de la paix mondiale et du progrès universel grâce à une discussion commune des problèmes dans des conditions d'égalité souveraine. Ayant eu la possibilité de prendre part à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés de Colombo, il y a deux mois, j'ai pu constater combien son gouvernement et le peuple de son pays, Sri Lanka, se dévouaient à la promotion de l'amitié internationale sur laquelle doivent nécessairement reposer la paix et le progrès. Au nom de la délégation du Nigéria, je félicite chaleureusement le Président Amerasinghe et l'assure de tout notre appui dans l'accomplissement de ses fonctions.

145. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le dévouement avec lequel il s'acquitte de ses fonctions, de l'enthousiasme avec lequel il cherche à mettre en oeuvre les objectifs de la Charte des Nations Unies qui nous sont si chers. La confiance que le Nigéria a en lui est sans limite, et l'espoir que l'Afrique met en lui pour qu'il continue à servir cette organisation s'est exprimé dans une résolution appropriée que j'ai eu l'hon-

neur de proposer à l'adoption de la dernière Conférence de l'OUA qui s'est tenue à Maurice en juillet de cette année¹¹.

146. Depuis la création de notre grande organisation, le monde n'a pas connu de paix véritable. Nous avons cherché à améliorer la qualité de la vie pour toute l'humanité. Les solutions à apporter avec succès aux problèmes de l'animosité, de la faim et de la pauvreté qui empoisonnent la communauté internationale dépendent de notre compréhension et du fait que nous sommes conscients que nous, les Membres de cette organisation, dépendons étroitement les uns des autres. La diversité raciale et nationale sont des faits de la vie qui ne doivent cependant pas exclure la coexistence. L'idéologie, tout comme le nationalisme, servent de force motrice pour la survie du groupe, mais il n'est pas nécessaire qu'ils supplantent la coexistence entre groupes et nations.

147. Bien que l'on ait déployé des bannières et inventé des slogans, en dépit de nos buts et de nos objectifs communs, le progrès semble se perdre dans des clichés. Nous convenons tous que le but de notre organisation est la promotion du bien-être de l'homme, sa dignité et l'établissement d'une société internationale organisée afin d'assurer la survie de la race humaine. Telles sont les valeurs humaines fondamentales et les expériences communes qui dépassent les frontières de la race, de la croyance et de la couleur. L'évolution de la planète terre et de ses peuples ne doit pas ignorer les réactions de l'homme et celles-ci ne sauraient être réprimées de manière permanente.

148. Nous devons partager collectivement nos charges diverses et répartir les avantages. Nous devons comprendre que dans le cadre de l'actuel état de choses et ses complexités, l'un des instincts fondamentaux de l'homme est d'aller vers ceux avec lesquels il a partagé des expériences communes.

149. Malheureusement, les relations économiques internationales actuelles ne traduisent pas les idéals de sécurité collective et de réaction aux réalités de l'ordre international fondés sur une coopération réaliste dans un monde divisé entre nantis et démunis. Il faut donc mettre l'accent nécessairement sur la nécessité de compter sur soi indépendamment de la coopération étroite qui existe entre ceux qui partagent des expériences et des objectifs communs.

150. Le Nigéria appartient au mouvement des non-alignés du tiers monde et au Groupe des Soixante-Dix-Sept dans le cadre des Nations Unies. Ces groupes ne sont pas incompatibles avec les vues et objectifs de notre Charte. Il est donc triste de relever dans des déclarations faites auparavant au cours de cette discussion générale que certains voient dans la coopération une tendance à faire disparaître et à émasculer l'efficacité des Nations Unies. Il est encore plus triste de noter que ces critiques aient émané de ceux qui se sont constitués en blocs économiques, militaires et politiques en vue de défendre leurs intérêts.

151. Tout le monde sait bien que le mouvement des non-alignés est né du fait des conflits idéologiques inter-

¹⁰ *Ibid.*, vingt-septième session, Séances plénières, 2049^e séance, par. 32.

¹¹ Treizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Port Louis, île Maurice, du 2 au 6 juillet 1976.

nationaux et avait pour objectif de réduire la tension due à la guerre froide. Tant que subsisteront ces conflits idéologiques, pour réduits qu'ils puissent être, le mouvement des non-alignés continuera à servir son objectif. Tant que le monde continuera à être divisé entre nantis et démunis, les pays en développement continueront de rechercher les voies et moyens de mettre sur pied des programmes pour assurer une économie collective afin de protéger leur intérêt légitime au sein du nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

152. Au Nigéria, malgré notre population et notre programme de développement gigantesque pour combattre l'analphabétisme, la maladie et la pauvreté et mettre sur pied une infrastructure que la période coloniale a négligé de nous donner, nous avons consacré une part modeste mais importante de nos ressources à la coopération économique avec d'autres pays en développement, notamment ceux de notre région. Le Nigéria, avec la communauté internationale, a répondu aux besoins criants de nos voisins de la région du Sahel. Nous avons contribué de façon modeste au développement de l'infrastructure de notre région. Répondant aux besoins de notre région, nous avons apporté une assistance bilatérale à nos voisins.

153. De concert avec nos voisins, nous avons lancé des programmes visant à développer nos ressources naturelles dans la Commission du bassin du Tchad, la Commission mixte Niger-Nigéria et la Commission du fleuve Niger. Le Nigéria a lancé un programme gigantesque pour améliorer la navigabilité du fleuve Niger et faciliter l'accès à la mer par les ports nigériens, tant pour nous-mêmes que pour nos voisins sans littoral.

154. Toujours dans notre région, nous sommes fermement décidés à faire de la coopération économique et sociale une réalité grâce à la création de la Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale. Là encore, le Nigéria est déterminé à jouer pleinement son rôle dans la mise en oeuvre des buts et objectifs de l'Organisation.

155. Récemment, le Nigéria a mis à la disposition de la Banque africaine de développement une somme de 80 millions de dollars en tant que fonds d'affectation spéciale devant servir à fournir des prêts à faible taux d'intérêt aux Etats africains qui en ont le plus besoin. En outre, pour renforcer la Commission économique pour l'Afrique et porter à son maximum son efficacité opérationnelle, nous avons fourni une somme de 1 million de dollars pour ajouter à ses ressources en provenance de l'Organisation des Nations Unies.

156. Toutes ces mesures sont modestes et pratiques. Malgré les pressions des exigences internes, nous sommes parvenus à partager nos ressources avec d'autres pays en développement.

157. Le Nigéria s'est engagé sans réserve à coopérer avec les pays en développement. Nous nous acquitterons de toutes obligations pouvant découler de ces engagements, qu'il s'agisse du fonds de solidarité des non-alignés pour le développement économique et social ou du fonds spécial pour le financement de stocks régulateurs pour les matières premières et les produits de base dans l'intérêt des pays en développement.

158. Afin d'aider les pays en développement en dehors de l'Afrique, le Nigéria a accru ses contributions aux institutions financières internationales pour renforcer leur aptitude à fournir des ressources supplémentaires pour le développement. Le Nigéria s'est aussi associé aux autres pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP] en lançant le Fonds de l'OPEP pour le développement et en apportant une contribution substantielle à l'exploitation du Fonds international pour le développement agricole.

159. Les pays développés à économie de marché et, dans une certaine mesure, les pays à économie planifiée ont subi une récession dévastatrice, une inflation sans précédent et un chômage dont ils se remettent à peine. L'un des principaux facteurs de ce rétablissement a été la disponibilité des immenses investissements des pays du tiers monde, notamment, des pays exportateurs de pétrole. Quoi qu'il en soit, le recyclage des excédents de liquidités de pays du tiers monde a contribué, dans une mesure non négligeable, à ce rétablissement.

160. Voilà l'interdépendance. Et cela illustre amplement le fait qu'il est souhaitable de réorienter les approches et les schémas en matière de solution dans le contexte du nouvel ordre économique international sur la base de la réciprocité.

161. Les Etats en développement comme le nôtre, malgré les contraintes imposées à notre économie, peuvent jouer un rôle dans les limites que je viens d'esquisser. Les pays développés ont pour responsabilité et obligation de faire des concessions et d'apporter des ajustements à leur manière d'envisager les relations économiques internationales pour le développement de la société humaine dans son ensemble. Je pense qu'il est grand temps que la communauté internationale commence à prendre des mesures positives en vue de prouver qu'elle se considère comme un tout organique et, comme toute nation-Etat, d'éviter la fragmentation de la société en groupes comprenant les riches et les pauvres.

162. Les résultats des récentes conférences internationales ne nous ont pas encouragés à penser que ces réalités de l'interdépendance économique ont été pleinement comprises et acceptées. Un sentiment croissant de frustration se manifeste parmi les pays du tiers monde, et une polarisation s'accroît entre les nantis et les démunis. Il y a deux semaines à peine, à Mexico¹², les pays du tiers monde se sont réunis pour formuler des mesures destinées à garantir leur survie collective. Si ce manque de réaction persiste, la polarisation que je viens de mentionner pourrait conduire à une dichotomie permanente.

163. C'est là une situation que nous souhaitons éviter. Pour cette raison, nous demandons une réévaluation des attitudes et des positions vis-à-vis de la coopération économique internationale. Nous devons tous manifester notre volonté d'adopter des mesures concrètes afin de garantir : la liberté des échanges internationaux; la stabilité du revenu réel des pays en développement; la facilité d'accès au marché des capitaux à des conditions préférentielles; le respect des objectifs d'assistance officielle au dévelop-

¹² Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement, tenue à Mexico du 13 au 21 septembre 1976.

pement; l'accélération du rythme d'industrialisation des pays en développement; le transfert approprié des techniques dans des conditions favorables et le redéploiement d'industries valables des pays développés vers les pays en développement; apporter des solutions urgentes et adéquates au problème de la dette officielle des pays en développement, notamment les pays peu développés.

164. Il est désolant de noter que tout en chipotant à propos des fonds destinés au développement économique, les Etats Membres puissants de l'Organisation continuent à prodiguer des sommes généreuses pour les armements. Les évaluations actuelles des dépenses annuelles des pays développés pour les armements sont de l'ordre de 300 milliards de dollars, contre un montant de 20 malheureux milliards de dollars pour le flux des ressources financières allant des pays développés aux pays en développement. Nous soulignons donc le besoin impérieux de désarmement compte tenu tant de la sécurité que des incidences économiques. Nous continuons de penser que chaque pays a son rôle à jouer en matière de désarmement, car celui-ci concerne la paix et, comme chacun le sait, la paix est indivisible. Mais d'année en année, alors que nous continuons à sembler jouer quelque rôle dans les négociations de désarmement, le sentiment s'est fait jour que l'on nous relègue graduellement à un statut d'observateur. La vérité est que tout progrès en matière de désarmement est entravé par le concept, propre aux superpuissances, de l'équilibre de la puissance stratégique — en d'autres termes, l'équilibre de la terreur. La prolifération verticale des armes nucléaires et classiques continue plus que jamais. Entre-temps, les perspectives de prolifération horizontale des armes nucléaires tournent au cauchemar de l'humanité.

165. Le tiers monde n'a cessé d'affirmer que les ressources financières et humaines, hors de toutes proportions réservées aux armements et à l'acquisition de capacités nucléaires à des fins destructrices, sont totalement injustifiées dans une ère de détente Est-Ouest. L'année dernière, l'Assemblée a réaffirmé le lien qui existe entre le désarmement et le développement; elle a demandé que la Conférence du Comité du désarmement poursuive ses recherches à propos de ce lien [*résolution 3470 (XXX)*]. Le Nigéria appuie pleinement cette décision. Nous sommes convaincus que des efforts devraient être faits dans ce sens. Le Nigéria a choisi d'utiliser ses ressources pour le développement et pour la coopération économique internationale. Nous avons foi en la paix, nous vivons en paix avec nos voisins et nous n'avons pas été victimes de ce besoin maladif de devenir une puissance militaire fantôme en dépit de tout bon sens. En cette même instance, l'année dernière, j'avais dit que si la tentative de convocation d'une conférence mondiale du désarmement demeurerait un échec, ma délégation n'hésiterait pas à se joindre à ceux qui exigent la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui concentrerait son attention sur le désarmement¹³. La cinquième Conférence des pays non alignés, tenue à Colombo, a souligné la nécessité de cette session lorsqu'elle a décidé d'oeuvrer pour que cette conférence soit convoquée au plus tard en 1978. L'Assemblée générale devrait, au cours de la présente session, prendre les mesures appropriées à cette fin.

¹³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2378^e séance.*

166. Le Nigéria regrette que les problèmes du Moyen-Orient défient encore toute solution. Le peuple palestinien continue de vivre dans des camps de réfugiés ou éparpillé dans de nombreux pays étrangers. Le Nigéria souhaite réaffirmer une fois de plus sa foi dans le fait qu'il n'y aura pas de solution durable aux problèmes du Moyen-Orient si ce n'est celle qui, entre autres, tiendra compte des aspirations légitimes des Palestiniens à avoir une patrie et du droit de tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

167. Il est évident que l'impasse dans l'imbroglio du Moyen-Orient constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Nigéria réitère son appel pour un retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés à la suite de la guerre du Moyen-Orient de 1967. Le Nigéria appuie pleinement l'idée d'une convocation d'une conférence à laquelle toutes les parties intéressées au problème du Moyen-Orient, y compris les Palestiniens, seraient invitées pour examiner et régler toutes les questions en jeu.

168. Je voudrais maintenant aborder la question principale de cette session, question qui préoccupe au plus haut point ma délégation : le problème de l'Afrique australe. Avant de nous séparer pour retourner dans diverses capitales en décembre, nous aurons peut-être été les témoins de l'aboutissement d'importants événements concernant la situation explosive en Afrique australe. Sans méconnaître les autres problèmes auxquels l'Assemblée générale devra faire face, je me permettrai de dire que cette session trouvera sa justification dans la façon dont elle réagira à l'évolution rapide de la situation dans cette partie de l'Afrique. Il est clair, depuis quelque temps déjà, que cette région est le dernier bastion abritant tout ce qui est l'antithèse de la Charte de notre organisation, à savoir : exploitation coloniale, privation des droits humains élémentaires, pratique flagrante de la discrimination raciale, déshumanisation des habitants autochtones de la région, exploitation quotidienne par de puissants intérêts économiques et, qui plus est, perpétration de ce crime odieux contre l'humanité : *l'apartheid*. Il est également évident que les Nations Unies, vers lesquelles l'Afrique se tournait pour l'élimination de ce mal qui accable l'Afrique australe, devenaient de plus en plus impuissantes à s'acquitter de leurs obligations. Le cynisme et l'hypocrisie de ceux qui devraient être à l'avant-garde de l'action des Nations Unies contre les impérialistes racistes de l'Afrique australe ont rendu l'Organisation presque incapable d'agir devant le drame qui se déroulait dans cette région. Même ceux qui habituellement compatissaient au sort de la population exploitée et opprimée de l'Afrique australe commençaient à se demander si nous n'étions pas arrivés à une impasse pour ce qui est de la libération du continent africain.

169. Ce continent a, pendant trois siècles, souffert d'un mal qui lui venait de l'extérieur. Nous ne sommes tous que trop conscients de cette évolution historique — une évolution marquée de désespoir. Nous avons toujours compté sur la conscience des hommes et sur un système de changement des valeurs de la communauté internationale, dans notre constante recherche de la paix, de la justice et de l'égalité. L'Afrique a été le continent des espoirs déçus. Elle semble être dans un état de perpétuel va-et-vient. Il fut un

temps où l'on pouvait croire l'esclavage révolu; ce n'était que pour sombrer dans le colonialisme. Vint l'espoir de la liberté; ce ne fut que pour être noyé dans le tourbillon des frustrations. Aujourd'hui, les incertitudes sont telles qu'elles se reflètent dans le refus du monde occidental à s'attaquer efficacement aux problèmes de l'Afrique australe. Le régime raciste de l'Afrique du Sud a cloisonné sa population en catégories. Certains appartiennent à la catégorie blanche, d'autres à la catégorie de couleur et d'autres à la catégorie noire. L'homme noir, dans son propre pays, est traité comme un sous-homme. L'homme blanc, grâce aux pouvoirs hérités de ce même système colonialiste a, par la force brute, transformé le colonialisme en un instrument de répression, d'oppression et de harcèlement. Ce processus a été synthétisé en un système bien connu sous le nom d'*apartheid*, crime notoire contre l'humanité. La plus grande partie de la communauté mondiale continue d'être indifférente, à en juger par ses réactions et ses actions à l'égard de ce problème.

170. En Afrique du Sud, Vorster, comme ses prédécesseurs, est un grand allié et compagnon des forces qui exploitent les ressources de l'Afrique du Sud dans l'intérêt de la minorité blanche et du monde occidental. Il est aujourd'hui proclamé héros du processus complexe qui doit se déployer dans la recherche d'une solution au Zimbabwe et en Namibie. Cette adulation est déplacée et inacceptable.

171. Premièrement, mon gouvernement n'a vu aucun changement fondamental positif, dans la politique de Vorster et de sa clique raciste, qui pourrait aboutir à une juste solution des problèmes de l'Afrique australe en général. Ainsi, Vorster se voit accorder une étiquette de respectabilité pour un rôle qu'il n'a pas joué.

172. Deuxièmement, Vorster ne s'est pas laissé fléchir, tout en donnant l'impression d'avoir cessé son intervention alors qu'il était le régime raciste au Zimbabwe.

173. Troisièmement, les chefs nationalistes et la plupart des chefs africains ne voudront pas d'un règlement où Vorster semble jouer un rôle.

174. Quatrièmement, en échange de la prétendue coopération de Vorster à la solution du problème du Zimbabwe on le pare non seulement de cette respectabilité à laquelle j'ai fait allusion plus haut, mais encore on lui permet de reléguer à l'arrière-plan les problèmes fondamentaux de l'*apartheid*, qui sont au coeur des problèmes de l'Afrique du Sud.

175. Alors que notre attention est détournée, l'on se rapproche du 26 octobre, date à laquelle, en Afrique du Sud même, le premier bantoustan, le Transkei, sera déclaré "indépendant" - vitrine postiche du processus de "bantoustanisation".

176. Il convient de mentionner ici, comme je l'ai dit au Conseil de sécurité il y a quelques jours, que "nous n'accepterons aucun dialogue avec le régime raciste de l'Afrique du Sud s'il ne renonce pas à sa politique d'*apartheid*...¹⁴". En outre, notre attention ne doit pas

être détournée de la situation réelle en Afrique du Sud, où la "bantoustanisation", quintessence de l'*apartheid*, continue d'être appliquée.

177. Comme je l'ai dit également au Conseil de sécurité, aucun Africain n'acceptera une solution en Afrique du Sud, par laquelle 6 ou 7 millions de Noirs seront, par la force, parqués dans 200 emplacements dispersés en Afrique du Sud, constitués en huit bantoustans environ. Dix-neuf millions de Noirs qui possèdent la terre ne seront pas réprimés par la force brute ni brutalement forcés à la pointe du fusil par 3,5 millions de Blancs à n'occuper que 13 p. 100 des terres les plus pauvres de l'Afrique du Sud.

178. Nous ne faillirons pas à nos efforts; les racistes sud-africains doivent comprendre qu'un tel abus du pouvoir, une telle dégradation des valeurs humaines ne sauraient résister à l'épreuve du temps. Nous, Nigériens, sommes convaincus que le génocide perpétré par le régime raciste de l'Afrique du Sud, et que certains Membres puissants de cette assemblée persistent à ne pas voir, ne peut constamment l'emporter sur les capacités de résistance de l'homme et sa réaction à la souffrance.

179. Les événements des dernières semaines devraient l'avoir prouvé à l'évidence, même à ceux qui accordent leur appui complaisant au régime d'*apartheid* et à ses instruments de terreur. Nous avons tous été les témoins du soulèvement spontané du peuple opprimé de l'Afrique du Sud contre la barbarie du régime Vorster et de sa politique d'*apartheid*. Les enfants nés dans le sillage de Sharpeville, événement qui a scandalisé le monde il y a 16 ans, ces adolescents ont été les premiers à se lancer dans une révolution qui doit détruire l'*apartheid* et ses apôtres. Contre les arsenaux du Gouvernement de Vorster, ces enfants montrent chaque jour qu'ils sont prêts à sacrifier leur vie pour détruire l'*apartheid*.

180. L'*apartheid* est présent dans chaque aspect de la vie sud-africaine. Pour le combattre, il faut qu'une action soit prise à tous les niveaux. Face à l'action africaine aux Jeux olympiques de Montréal, j'ose espérer que ceux qui se cachent sous la thèse hypocrite selon laquelle les sports n'ont rien à voir avec la politique comprendront la profondeur de nos sentiments. L'*apartheid* ne doit faire l'objet d'aucune exception, quelle que soit la sphère de l'activité humaine dans laquelle il se manifeste. Quiconque estime pouvoir condamner verbalement l'*apartheid*, tout en l'encourageant dans la pratique, doit s'attendre à une réaction africaine concertée.

181. Ma délégation est extrêmement inquiète du fait qu'un membre important de notre organisation a décidé de coopérer avec l'Afrique du Sud dans un domaine extrêmement névralgique et dangereux, à savoir la technologie nucléaire, et ce, malgré le bilan du régime de Vorster et malgré les nombreuses résolutions des Nations Unies. En tant que puissance nucléaire elle-même, la France connaît le danger de cette arme; en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la France connaît le danger que représente le régime de Vorster pour la paix et la sécurité internationales, notamment parce que l'Afrique du Sud a refusé de se joindre au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Et pourtant, malgré tous ces faits, la France a décidé d'encourager l'ambition nucléaire de l'Afrique du

¹⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1957^e séance.

Sud, rendant ainsi réelle la crainte de l'Afrique face à un chantage nucléaire de la part de l'Afrique du Sud !

182. Même avec la conclusion de clauses de garanties entre la France, l'Afrique du Sud et l'Agence internationale de l'énergie atomique, les craintes de l'Afrique ne sauraient être apaisées, car les accords de garanties ne garantissent pas que l'Afrique du Sud ne détournera pas le matériel nucléaire à des fins non pacifiques. Dans l'intérêt de la sécurité de l'Afrique, par conséquent, la présente session de l'Assemblée générale se doit de lancer un appel à la France, l'enjoignant instamment d'annuler son accord sur l'énergie nucléaire avec l'Afrique du Sud. La France, qui s'est acquis beaucoup de bonne volonté et des intérêts économiques en Afrique, ne peut continuer de s'attendre à voir les protestations de l'Afrique devant l'escalade des contacts entre la France et l'Afrique du Sud, au mépris de la communauté internationale, demeurer purement verbales. J'espère que la France voudra bien recevoir ce conseil amical avec tout le sérieux qu'il implique.

183. Le Gouvernement fédéral militaire du Nigéria estime que l'appel au changement a été lancé par les Africains et les autres non-Blancs de l'Afrique du Sud; la communauté internationale doit entendre cet appel et fournir toute son assistance.

184. J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, d'exposer la position du Nigéria quant à la Namibie¹⁵. La résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité doit être la base pour mettre un terme à l'occupation illégale de ce territoire par le régime Vorster. Mais le régime Vorster a fait fi de cette résolution. Fidèle à sa manœuvre habituelle, qui est de brouiller les cartes, Vorster a convoqué une fausse conférence constitutionnelle à Windhoek. Les faits concernant cette conférence sont trop connus pour que j'y revienne. Cette conférence est une insulte flagrante à la communauté internationale. Elle n'a pas délibéré — et Vorster n'entendait pas qu'elle délibère — sur les questions fondamentales. Elle a simplement entériné aveuglément le plan sud-africain d'une prétendue indépendance "avec une certitude raisonnable" pour décembre 1978.

185. La communauté mondiale a énoncé des conditions expresses pour le processus d'autodétermination en Namibie. Ces conditions comprennent le retrait inconditionnel des forces sud-africaines de la Namibie, le relâchement de tous les prisonniers politiques, le maintien de l'intégrité territoriale de la Namibie, et les négociations entre le régime Vorster et les représentants authentiques du peuple de Namibie, la SWAPO, sur les modalités du retrait de l'administration sud-africaine. Ma délégation espère que les Nations Unies ne relâcheront pas leurs efforts en vue de garantir la mise en oeuvre de ces conditions. La SWAPO doit recevoir tout le soutien nécessaire pour poursuivre et intensifier sa lutte contre les atrocités de l'Afrique du Sud en Namibie. Les Nations Unies ont la responsabilité de faire en sorte que la Namibie indépendante prenne, sous l'égide de la SWAPO, sa place le plus rapidement possible dans la communauté des nations.

186. Il est clair pour ma délégation qu'un certain nombre de facteurs ont conduit à la situation actuelle au Zimbabwe.

Avant tout, c'est la pression militaire nationaliste qui a brisé la résistance du régime rebelle de Ian Smith. Ensuite, c'est l'appui matériel et politique accru dont a joui l'armée du peuple au Zimbabwe de la part des forces progressistes partout dans le monde, et, en particulier, de la part des Etats de première ligne. Enfin, c'est la pression continue que les Nations Unies font peser au moyen de sanctions obligatoires contre le régime illégal. Ces facteurs réunis ont, de toute évidence, presque écrasé le régime rebelle.

187. Mon gouvernement estime que ces pressions doivent être maintenues et qu'il ne faut pas les relâcher tant que la minorité raciste du régime de Salisbury n'aura pas été complètement renversée. Le Nigéria accepte ses responsabilités à cet égard et continuera à s'en acquitter.

188. Conformément au Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe¹⁶ et à la Déclaration de Dar es-Salam¹⁷, auxquels nous avons souscrit, le Nigéria note avec un vif intérêt les arrangements qui ont été pris en vue d'une conférence constitutionnelle en tant que suite aux initiatives anglo-américaines sur le Zimbabwe. Tout en nous félicitant des efforts vers un règlement négocié, il ne faut pas nous laisser prendre au piège que Ian Smith pourrait nous tendre en nous plaçant dans une situation impossible et inutilisable. Tel pourrait être le résultat des propositions en vue d'un gouvernement intérimaire annoncées par le chef du régime rebelle. Selon Ian Smith, il y aurait un Conseil des ministres comprenant un Premier Ministre noir, et un Conseil d'Etat ayant des pouvoirs législatifs qui serait dominé par les Blancs. Il nous apparaît clairement que le Conseil des ministres sera paralysé par ce type d'arrangement.

189. Il est également clair que les arrangements selon lesquels les institutions chargées d'appliquer les lois, ainsi que les institutions militaires, financières et judiciaires seraient contrôlées par des ministres blancs sont peu réalistes. Un gouvernement intérimaire ainsi constitué pourra facilement interférer avec les forces du changement et freiner le processus de l'évolution vers le règne de la majorité avec les avantages que peuvent en tirer les forces de la loi et de l'ordre au Zimbabwe. Une fois que ces arrangements auront légitimé le gouvernement raciste, il y a tout lieu de penser que, dès que les sanctions auront été levées et la guérilla arrêtée, le gouvernement raciste de Ian Smith pourra renier ses obligations, si l'on en juge par les expériences passées.

190. Nous croyons également comprendre que l'on envisage de créer un fonds de tutelle afin de compenser la minorité blanche de Rhodésie. Ceux qui souhaitent établir ce fonds semblent oublier les souffrances de milliers de Noirs qui croupissent dans les prisons ou dans les camps de réfugiés, et de tous les autres qui vivent en exil dans diverses parties du monde. Le Nigéria s'oppose à toute solution de ce genre, qui ne tiendrait pas compte des besoins du peuple du Zimbabwe dans son ensemble, tant les Noirs que les Blancs, et qui garantirait la sécurité des Blancs au détriment

¹⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

¹⁷ Adoptée par le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa neuvième session extraordinaire tenue du 7 au 10 avril 1975.

des Noirs. Le Nigéria espère, en outre, que le Zimbabwe indépendant n'aura pas à supporter le fardeau des dettes qu'entraînera le financement de la sécurité des Blancs.

191. Je tiens à dire clairement qu'aucune solution au Zimbabwe ne pourra intervenir à moins que l'aile militaire et toutes les nuances idéologiques de la lutte de libération ne soient prises en considération dans toutes les négociations. Faute de quoi, nous aurons de nouveau à faire face à la guerre civile, où des puissances mondiales joueraient telle ou telle carte pour assurer leur position et leurs intérêts, aggravant ainsi les problèmes du Zimbabwe.

192. J'ai dit tout à l'heure que cette session de l'Assemblée générale serait jugée, dans une grande mesure, par sa réaction à l'évolution rapide des événements en Afrique australe. Après le rôle admirable qu'elles ont joué dans la décolonisation, les Nations Unies ne sauraient rester simple spectateur quand le dernier bastion de l'impérialisme et du racisme en Afrique subit le dernier assaut.

193. En Afrique, nous avons foi en la force inexorable du vent de renouveau, que rien ne saurait arrêter; foi en l'esprit de l'homme qui, on l'a vu maintes et maintes fois, ne se soumettra pas indéfiniment à l'oppression; foi en la bonté de l'humanité en général; nous ne doutons pas que ceux qui profitent de l'oppression finiront par être les perdants, à moins de reprendre leurs sens à temps; nous sommes convaincus, surtout, que les Nations Unies finiront par triompher de tous les obstacles pour être à la hauteur des idéaux de la Charte.

194. M. DUGERSUREN (Mongolie) *[interprétation du russe]* : Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République populaire mongole, de féliciter M. Amerasinghe de son élection à la tête de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de lui souhaiter de tout coeur le plus grand succès dans l'accomplissement des lourdes tâches à lui confiées par les Membres de l'Organisation, qui ont en lui la plus grande confiance.

195. La délégation de la Mongolie, au nom de son gouvernement, félicite chaleureusement la République des Seychelles de son admission aux Nations Unies et souhaite à son gouvernement et à son peuple plein succès dans l'édification d'une vie nouvelle.

196. Je tiens à déclarer que la République populaire mongole appuie pleinement la demande légitime d'admission aux Nations Unies de la République socialiste du Viet Nam, et s'oppose résolument à toute solution de cette question qui ne tiendrait pas compte des réalités. Notre gouvernement se prononce aussi en faveur de l'admission immédiate aux Nations Unies de la République populaire de l'Angola. Nous sommes fermement convaincus que l'admission de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire de l'Angola raffermira le prestige et l'efficacité de cette organisation mondiale.

197. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la tâche la plus urgente, aujourd'hui, est le renforcement de la paix universelle et de la sécurité grâce au processus de la détente internationale et à l'adoption de mesures efficaces pour freiner la course aux armements et

aboutir au désarmement. Nous partons de la vérité suivante : la détente, le désarmement et le développement sont étroitement liés, tant sur le plan politique que sur le plan économique. Il devient de plus en plus évident que tout progrès dans un de ces domaines favorise le progrès dans les deux autres.

198. En effet, l'accentuation de la détente internationale, la concrétisation des principes de la coexistence pacifique grâce au développement de relations mutuellement avantageuses entre les Etats, favorisent la confiance et la compréhension, facilitent l'adoption de nouvelles mesures de désarmement et la solution des problèmes que pose le développement. Par contre, la course aux armements, qui s'intensifie par la faute des complexes industriels et militaires des pays occidentaux, menace de saper la détente internationale et nuit considérablement aux intérêts du développement social et économique de tous les pays sans exception.

199. Les pays socialistes, avec toutes les forces progressistes éprises de paix, apportent une contribution décisive au progrès dans ces domaines, si étroitement liés entre eux, de la vie internationale. Je citerai pour preuve, par exemple, le fait que presque tous les accords et traités multilatéraux conclus dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement ont eu pour base des initiatives des pays socialistes, et en premier lieu de l'Union soviétique. Sur proposition de ces mêmes Etats, les Nations Unies ont adopté une série de documents qui ont trait aux problèmes fondamentaux du renforcement de la sécurité internationale, de la coopération amicale entre les Etats et de la sauvegarde des droits des peuples à la liberté et à l'indépendance nationale.

200. Les congrès des partis communistes et ouvriers des pays socialistes qui ont eu lieu cette année ont orienté l'activité politique étrangère dans le sens de la paix et de la sécurité internationales.

201. Au cours du dix-septième congrès du parti populaire révolutionnaire mongol, en juin de cette année, on a exposé les buts de la politique extérieure de notre pays comme faisant partie intégrante des activités de la communauté socialiste sur la scène internationale. Nous voudrions souligner la grande signification de notre programme de lutte continue pour la paix et la coopération internationales, pour la liberté et l'indépendance des peuples, qui a été présenté lors du vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Ce programme comprend un grand nombre de plans concernant l'intensification de la détente, l'arrêt de mesures de désarmement, l'application du principe du refus d'utiliser la force dans les relations internationales, l'élimination des foyers du colonialisme et du racisme, et de toutes formes de discrimination et d'exploitation dans les relations économiques internationales.

202. La politique des pays socialistes, qui correspond aux intérêts de tous les peuples, trouve un appui de plus en plus vaste, et grâce aux efforts des forces progressistes et éprises de paix, permet de compter de nouveaux succès visant au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

203. Mais nous ne pouvons pas perdre de vue qu'au cours des dernières années, en Occident, on a cherché à discréditer l'idée de la détente et à faire renaître l'esprit de la "guerre froide", et de la politique "des positions de force". On a aussi essayé d'utiliser la détente pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, notamment des pays socialistes, en se réclamant de la sauvegarde des droits de l'homme. Ce sont là des menées des milieux les plus agressifs et réactionnaires des monopoles capitalistes qui placent leurs intérêts égoïstes au-dessus de la sécurité et du bien-être de l'humanité.

204. Ceux qui s'opposent à la détente à l'Ouest reçoivent l'appui de tous ceux qui, sous prétexte de phraséologie démagogique, essaient d'envenimer l'atmosphère politique internationale et demandent ouvertement que l'on se prépare pour une nouvelle guerre mondiale.

205. Cependant, les tendances positives en faveur de la paix s'accroissent, malgré les menées des forces aventuristes et réactionnaires. Rien n'est plus logique, étant donné que les relations internationales évoluent dans le bon sens et que des rapports nouveaux se manifestent sur la scène internationale.

206. La République populaire de Mongolie attache une grande importance à la mise en oeuvre effective des décisions de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. On y a élaboré des mesures concertées qui, comme l'indique le nom même de la Conférence, sont d'une importance vitale pour tous les pays. Les participants à la Conférence se sont engagés à respecter strictement ces principes dans leurs relations avec les Etats. Il est donc manifeste que l'application des décisions de cette conférence sera d'une grande importance pour tous les peuples du monde.

M. Kadumas (République-Unie de Tanzanie), vice-président, prend la présidence.

207. En tant que pays asiatique, la République populaire mongole accorde une très grande importance au renforcement de la paix et de la sécurité dans ce grand continent où vit plus de la moitié de l'humanité.

208. Au cours des dernières années, des changements substantiels se sont produits en Asie; ils vont dans le sens de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social. A cet égard, la victoire historique du peuple du Viet Nam sur l'agression impérialiste et sur les forces intérieures de la réaction et la création d'un Viet Nam socialiste unifié ont joué un rôle particulièrement important.

209. L'atmosphère politique en Asie s'est améliorée par suite de la déclaration de la République démocratique populaire lao et de l'annihilation du régime réactionnaire et antipopulaire au Kampuchea.

210. Les changements positifs qui se sont produits en Asie du Sud-Est et le mouvement en vue de stabiliser la situation dans le Sud de l'Asie, la prise de conscience croissante de la nécessité d'une compréhension mutuelle et de la coopération entre Etats à systèmes socio-économiques différents ouvrent de nouvelles perspectives pour la normalisation de la situation dans le continent asiatique.

211. C'est sur cette toile de fond que l'élimination rapide des foyers de tension, qui existent encore en Asie, revêt la plus grande importance.

212. En particulier, il est impératif de parvenir à un règlement politique et général de la crise du Moyen-Orient, en éliminant les séquelles de l'agression israélienne contre les pays arabes. Ce n'est qu'un tel règlement, et non des mesures partielles, qui peut assurer une paix durable au Moyen-Orient.

213. La République populaire mongole continue d'estimer que la clé de la solution du problème du Moyen-Orient réside dans le retrait sans condition des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, la réalisation des objectifs nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de créer un Etat souverain, et le respect du droit de tous les Etats de cette région à une existence indépendante.

214. Le Gouvernement mongol estime nécessaire de reprendre le plus tôt possible les travaux de la Conférence de paix de Genève sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties directement intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

215. La tragique situation de crise au Liban, créée par les menées des forces sionistes et impérialistes et de la réaction intérieure, doit être résolue par le peuple libanais lui-même, sur la base de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de ce pays.

216. Nous sommes justement préoccupés par la situation dans la péninsule de Corée où les milieux impérialistes veulent maintenir la division de la Corée et transformer la partie sud en une base pour des activités d'agression. La présence de troupes américaines camouflées par le pavillon des Nations Unies est l'obstacle principal à la réalisation des aspirations du peuple coréen à la réunification nationale.

217. La trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle on propose le retrait de toutes les forces étrangères de Corée du Sud, l'abrogation du prétendu Commandement des Nations Unies et le remplacement de l'Accord d'armistice par un accord de paix permanent [résolution 3390 B (XXX)].

218. Nous estimons que la mise en oeuvre immédiate des dispositions de cette résolution de l'Assemblée générale créera des conditions propices pour un règlement pacifique du problème de Corée.

219. Le Gouvernement mongol se prononce pour un règlement pacifique et juste du problème de Chypre, sans ingérence étrangère, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du respect total de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

220. La République populaire mongole estime qu'il est de son devoir de contribuer au renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération sur le continent asiatique.

221. Au dix-septième Congrès du parti populaire révolutionnaire mongol le Premier Secrétaire du Comité central

du parti, le président du Présidium du Khural populaire, le camarade Tsendbal, a déclaré :

“... La paix durable et la sécurité en Asie ne peuvent être assurés que par les efforts déployés par tous les Etats du continent. L'élimination des foyers de tension en Asie, le règlement politique des problèmes internationaux, le refus d'utiliser la force ou la menace de la force dans les relations internationales et le développement de la coopération entre les Etats du continent peuvent servir de base pour assurer la paix et la sécurité en Asie.”

222. A notre avis, ce sont les conditions internationales nécessaires pour résoudre les problèmes actuels socio-économiques des peuples de l'Asie.

223. A ce propos, nous estimons que la nécessité d'assurer collectivement la paix et la sécurité en Asie avec la participation de tous les pays du continent, devient de plus en plus urgente.

224. Le Gouvernement mongol estime que l'évolution positive qu'on peut constater tant dans les relations bilatérales que dans les efforts déployés multilatéralement par les Etats asiatiques, constitue la base sur laquelle devront s'appuyer les efforts déployés en vue d'une paix durable dans le continent.

225. Le respect strict du principe du non-recours à la force dans les relations internationales est une des conditions *sine qua non* de la normalisation des rapports entre les Etats et permet de renforcer leur coopération pacifique. Mon gouvernement appuie pleinement la proposition de l'Union soviétique tendant à conclure un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales [A/31/243]. La quintessence de ce pacte de paix serait l'obligation des Etats d'empêcher l'agression et de renoncer à l'utilisation d'armes quelles qu'elles soient, y compris l'arme nucléaire, pour résoudre les différends qui les opposent. La conclusion d'un tel pacte renforcerait la confiance mutuelle entre les Etats, contribuerait de façon significative à renforcer la détente internationale et permettrait de réduire la menace d'une guerre mondiale. Ce serait là aussi une mesure pratique vers la mise en oeuvre des objectifs de la Charte des Nations Unies et de la déclaration historique sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires qui a été adoptée solennellement au cours de la vingt-septième session de l'Assemblée générale [résolution 2936 (XXVII)] au nom de tous les Membres de l'Organisation. Compte tenu de ce qui précède, la délégation de la Mongolie estime que la proposition de la délégation soviétique d'inclure à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale la question de la conclusion d'un pacte mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales est urgente et vient en son temps.

226. La course aux armements n'est pas seulement contraire à la détente internationale mais menace de saper l'efficacité des mesures déjà adoptées dans le domaine du désarmement. Elle s'oppose également aux objectifs du développement. On a calculé que les ressources dépensées pour la course aux armements depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont dépassé six mille milliards de dollars,

ce qui équivaut approximativement au produit national brut du monde entier en 1976.

227. Cette situation indique clairement l'urgence et l'actualité du mémorandum présenté au cours de cette session par la délégation soviétique; il contient une déclaration de l'Union soviétique concernant l'adoption de mesures urgentes pour mettre un terme à la course aux armements et mettre en oeuvre des mesures de désarmement. A notre avis ce mémorandum est caractérisé, entre autres, par une approche souple et constructive de la solution des problèmes importants du désarmement et des questions connexes.

228. Comme beaucoup d'autres, ma délégation estime que l'on doit accorder une attention particulière aux mesures de désarmement nucléaire. A cette fin, il faut, en premier lieu, adopter des mesures efficaces pour renforcer le régime de la non-prolifération de cette arme de destruction massive. Nous espérons que l'Assemblée générale accordera une attention spéciale à ce problème et invitera tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans retard au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] et à le ratifier, dans le but ultime de prévenir la menace d'une guerre nucléaire.

229. L'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires constitue un moyen efficace de prévenir la mise au point des armements nucléaires.

230. A ce propos, nous accordons une grande importance aux traités conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des essais nucléaires souterrains et sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques.

231. Le Gouvernement de la République populaire mongole regrette l'absence de progrès dans la mise en application de la résolution 3478 (XXX), par laquelle l'Assemblée générale demande à tous les Etats nucléaires d'entamer, au plus tard le 31 mars 1976, des négociations en vue d'arriver à un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Une grande responsabilité incombe aux Etats nucléaires qui refusent de respecter les dispositions de cette résolution. L'Assemblée générale doit demander à ces Etats d'adopter une attitude constructive pour que puissent, dès que possible, commencer des négociations sur la base d'un projet de traité déjà existant.

232. En ce siècle de progrès scientifiques et techniques intenses, la tâche visant à empêcher la mise au point de moyens de destruction encore plus dangereux devient de plus en plus pressante. Il est urgent d'arriver à un accord sur l'interdiction de la fabrication de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive, comme l'a déjà proposé l'Union soviétique. Ma délégation note avec satisfaction certaines mesures positives prises en vue d'accélérer les négociations sur ce problème à la Conférence du Comité du désarmement. Des progrès dans les pourparlers SALT seraient une contribution décisive, tant sur le plan politique que technique, à l'arrêt de la fabrication de nouveaux types et nouveaux systèmes d'armes de destruction massive. En conséquence, la République populaire mongole attache une grande importance à la nécessité de transformer l'accord de Vladivostok sur la limitation des armements stratégiques offensifs en un accord ayant force obligatoire.

233. Nous nous félicitons de la mise au point à la Conférence du Comité du désarmement d'un projet de convention sur l'interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres, et nous espérons que cette session de l'Assemblée générale entérinera ce projet de convention.

234. Mon gouvernement se prononce pour l'adoption rapide de mesures efficaces en ce qui concerne l'interdiction des armes chimiques.

235. Nous estimons que la diminution des dépenses militaires et des forces armées des Etats, surtout de ceux ayant un potentiel militaire considérable, est une mesure pratique importante pour freiner la course aux armements.

236. Notre délégation, comme celles de la plupart des Etats, se prononce pour la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Une telle conférence imprimerait un élan à l'élaboration de mesures concrètes pour arrêter la course aux armements et favoriser la création d'une atmosphère politique propice à la réalisation des objectifs du désarmement général et complet.

237. Avant de passer à un autre sujet, je voudrais souligner que les Nations Unies doivent prendre de plus en plus en considération les efforts énergiques déployés par de vastes segments de l'opinion publique mondiale dans le but de renforcer la paix et la sécurité internationales, et notamment pour activer l'arrêt de la course aux armements et promouvoir le désarmement. A ce propos, nous approuvons l'idée du Secrétaire général, M. Waldheim, selon laquelle l'opinion publique mondiale doit prendre une part beaucoup plus active à la lutte pour le désarmement. A cet égard, ma délégation forme le vœu que les moyens d'information des Nations Unies consacrent dans leurs bulletins une plus grande place aux événements importants tels que la campagne universelle du Conseil mondial de la paix en vue de recueillir des signatures sur le nouvel appel de Stockholm, en faveur de l'arrêt de la course aux armements et pour le désarmement, ainsi que la Conférence mondiale des mouvements publics, tenue à Helsinki du 23 au 26 septembre 1976, qui avait pour objectif l'arrêt de la course aux armements, le désarmement et la détente. Ma délégation est convaincue que les Nations Unies gagneraient beaucoup à établir des liens étroits avec les mouvements de masse qui se prononcent pour la paix et la sécurité internationales.

238. Les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance connaissent de nouveaux succès, ce qui entraîne l'affaiblissement de la position de l'impérialisme, du colonialisme et du racisme.

239. Le peuple de l'Angola a remporté une victoire historique dans la lutte contre l'agression menée par les racistes sud-africains, qui ont été aidés par les impérialistes et autres forces réactionnaires. Cette victoire, remportée avec l'aide de véritables amis, et surtout les pays socialistes, a imprimé un nouvel élan à la lutte des peuples africains pour l'élimination complète des vestiges du colonialisme et du racisme.

240. Les mouvements de libération nationale des peuples du Zimbabwe et de la Namibie et de la population autochtone de l'Afrique du Sud se développent sans cesse.

Face à l'effondrement complet de la domination coloniale et raciste - que l'on entrevoit déjà - les régimes racistes et leurs protecteurs impérialistes s'efforcent, par des manœuvres, de paralyser les mouvements de libération nationale et de préserver leurs intérêts économiques et stratégiques en Afrique. La délégation de la Mongolie est convaincue que les forces progressistes du continent africain, grâce à une aide internationale très large, pourront oeuvrer pour la cause de la libération nationale et du progrès social des peuples de la partie australe de l'Afrique. La République populaire mongole reconnaît le droit des peuples opprimés qui luttent pour leur liberté et leur indépendance d'utiliser tous les moyens dont ils disposent. La Mongolie s'associe à la demande d'adopter des mesures efficaces pour mettre un point final à la domination coloniale et raciste en Afrique.

241. Le colonialisme, le racisme, de même que les régimes fascistes s'appuient sur la pratique de la violation grossière et du déni des droits de l'homme.

242. L'opinion publique mongole condamne vigoureusement les actes criminels de la junte chilienne contre les forces progressistes et patriotiques du Chili en violation flagrante des droits et libertés fondamentaux de l'homme. Nous joignons notre voix à celles qui exigent que cessent de tels agissements et que Luis Corvalán, ardent défenseur de la liberté et des intérêts vitaux du peuple chilien, de même que les autres patriotes et démocrates chiliens qui languissent dans les geôles de la junte fasciste, soient libérés.

243. La République populaire mongole, conjointement avec les autres pays socialistes, a sans cesse appuyé les justes revendications des pays en développement pour une démocratisation de relations économiques internationales héritées du passé et pour l'élimination de toutes les formes d'inégalité, de discrimination et d'exploitation. Nous pensons que la transformation des relations économiques actuelles, qui reflètent les intérêts égoïstes des monopoles impérialistes, correspond aux intérêts du développement social et économique de tous les pays, et avant tout à la nécessité de renforcer l'indépendance économique des pays en développement.

244. Les discussions qui ont eu lieu aux Sixième et Septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et dans d'autres instances internationales représentatives sur les problèmes économiques internationaux sous l'égide de l'ONU, compte tenu des besoins des pays en développement, ont revêtu une grande importance. Des documents significatifs et positifs ont été adoptés.

245. Cependant, les efforts faits par les pays en développement pour mettre en oeuvre dans la pratique les buts et principes de ces documents, en particulier la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, ont rencontré la résistance obstinée d'un certain nombre de puissances occidentales qui, malgré leurs promesses répétées, ont adopté une attitude négative sur des problèmes de vitale importance pour les pays en développement.

246. Dans ces conditions, l'unité d'action des pays en développement dans leur lutte pour assurer leurs intérêts

légitimes et vitaux et pour renforcer leur coopération avec le monde socialiste acquiert une importance toujours plus grande.

247. A ce propos, ma délégation relève l'importance de la Déclaration politique de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui a eu lieu à Colombo, où il est dit que les pays non alignés doivent poursuivre leur effort de coopération avec toutes les forces pacifiques et progressistes du monde entier, et renforcer ainsi l'aptitude de ce mouvement à combattre avec succès l'impérialisme, qui cherche désespérément à regagner le terrain qu'il a perdu ces dernières années. Nous pensons que cette déclaration contribue à renforcer l'évolution démocratique et progressiste de la situation mondiale.

248. La délégation mongole estime que le renforcement de la détente, ainsi que le poids et l'influence croissants des forces favorables à la paix et à la coopération internationales ont dégagé pour les Nations Unies de vastes et nouvelles perspectives en vue d'une mise en oeuvre plus effective des buts et principes de la Charte.

249. Nous pensons qu'à l'heure actuelle, les Nations Unies ont pour tâche essentielle d'encourager activement le renforcement des nouvelles et positives tendances que connaît l'évolution du monde, en contribuant le plus possible aux efforts de la communauté internationale afin de faire cesser la course aux armements et d'adopter des mesures de désarmement et en rendant plus efficace l'appui qu'elles portent à la lutte des peuples pour la paix, l'indépendance nationale et le progrès social.

250. La République populaire mongole, dans ses relations bilatérales comme dans ses relations multilatérales, fera tous les efforts pour contribuer à la réalisation des nobles objectifs de la Charte des Nations Unies.

251. M. CISSOKO (Guinée) : Au nom du Parti-Etat de Guinée et de son secrétaire général, le président Ahmed Sékou Touré, notre délégation a l'insigne honneur d'adresser au Président, M. Amerasinghe, ses félicitations les plus sincères à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Ses éminentes qualités et sa longue expérience seront pour nous un gage précieux de réel succès.

252. Qu'il nous soit permis d'associer à ces hommages le Premier Ministre du Luxembourg, M. Gaston Thorn, dont les qualités personnelles ont permis à la trentième session de l'Assemblée générale de s'acquitter avec honneur de ses obligations.

253. On me permettra enfin de féliciter chaleureusement le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a su, au fil du temps et des événements, veiller avec rigueur au respect des dispositions contenues dans la Charte.

254. Notre délégation tient également à saluer ici l'admission de la République des Seychelles au sein de notre organisation. Sa participation à nos activités, nous en sommes certains, sera d'un grand apport.

255. La délégation guinéenne profite aussi de cette solennelle opportunité pour rendre un hommage combien mérité

à la mémoire du Président Mao Tsé-toung, une des très grandes figures du prolétariat international, un grand dirigeant, dont l'autorité résultant de sa grande contribution idéologique et pratique, a marqué de façon décisive la phase de la révolution dans le monde de 1945 à ce jour.

256. Le rôle éminent joué par le Président Mao est considéré par la révolution guinéenne comme un apport très positif à l'enrichissement, dans maints domaines, de la théorie de la révolution populaire et de la pratique du combat des peuples pour son actualisation.

257. L'ordre du jour de la présente session comporte un certain nombre de questions interdépendantes, qui revêtent une grande importance, non seulement pour les pays en développement mais aussi pour le monde dans son ensemble.

258. A cet égard, les relations économiques internationales se caractérisent par une injustice intolérable. Les rapports de dépendance sont actuellement plus étroits et plus solides et ne laissent à nos pays aucune possibilité d'un développement indépendant, qui pourrait mettre en cause la situation de subordination économique héritée de l'ère coloniale.

259. Le développement de la production industrielle a donné naissance à une des formes déguisées de dépendance : celle de la technologie, contrôlée par les monopoles des pays impérialistes.

260. Le déficit de la balance commerciale est devenu pour beaucoup de pays un aspect structurel de leur économie.

261. Malgré deux sessions extraordinaires consacrées aux problèmes de développement et des matières premières et l'adoption par la vingt-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, malgré les différentes assises de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, malgré la Conférence dite Nord-Sud de Paris¹⁸ et la quatrième session de la CNUCED de Nairobi, la situation économique internationale demeure inchangée et reste de ce fait la préoccupation primordiale des pays en développement. Tout indique, chez les puissances industrialisées, l'absence totale de volonté politique pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ainsi, pour les pays en développement, l'ultime solution reste la lutte, par des mutations radicales à effectuer à l'intérieur de chaque Etat, en vue de soustraire les secteurs clefs de l'économie à l'action corrosive des sociétés transnationales, modifier ensuite les rapports de dépendance à l'égard des pays développés et assurer enfin une émancipation économique pleine et entière.

262. Sur le plan international, notre délégation souscrit entièrement aux Déclarations et au Programme d'action pour la coopération économique adoptés tout récemment à Colombo [voir A/31/197], qui insistent, entre autres, sur la convocation d'une conférence ministérielle en 1977 qui traitera du problème de la dette extérieure des pays en développement. La création de nouvelles associations de producteurs de matières premières, la consolidation des associations existantes ne pourront que hâter l'avènement

du nouvel ordre économique international tant souhaité. Dans cet effort de transformation des relations internationales, la coopération et la cohésion des non-alignés et des autres pays en développement s'imposent. C'est le lieu de nous réjouir de la récente Conférence de Mexico, qui constitue un premier pas dans ce sens.

263. Notre délégation, comme celle des autres Etats, a toujours reconnu aux négociations en cours sur le droit de la mer un rôle particulier. Parmi les questions économiques abordées depuis 30 ans par l'Organisation des Nations Unies, il n'en est pas de plus importantes. Il nous faut arriver à définir avec réalisme le plateau continental et la zone économique. A cet égard, une limite de 200 milles marins semble des plus raisonnables en raison des immenses possibilités de la technologie moderne. La solidarité internationale indique naturellement que soient facilitées la navigation et les communications. L'on ne saurait déterminer une fois pour toutes le financement de l'entreprise appelée à gérer, pour le bien commun de l'humanité, les ressources des fonds marins sises au-delà du plateau continental. Mais il importe de créer cette entreprise dès aujourd'hui et de la doter d'une administration efficace. Une faible partie des ressources, de l'avis de notre délégation, devrait servir, en temps opportun, au financement de l'ONU. A partir de ce jour, et de ce jour seulement, s'instaurera une fraternité internationale nouvelle, car à financement inégal correspond toujours une influence inégale.

264. Face au problème du désarmement, la République de Guinée estime que la solution ne doit pas être envisagée au seul niveau des puissances détentrices d'armes nucléaires. Car, comme l'affirme le Président Ahmed Sékou Touré,

"Le désarmement est une question primordiale qui intéresse tous les peuples. A ce titre, il doit avoir comme postulat le respect de la volonté des peuples de se soustraire à la domination impérialiste. Il implique nécessairement la disparition des relations de subordination, la liquidation du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'exploitation, et l'instauration d'un ordre économique équitable."

265. C'est pourquoi notre délégation appuie l'initiative des pays non alignés de convoquer pour 1978 une session spéciale consacrée à l'examen de cette brûlante question. Nous sommes convaincus que les résultats d'une telle démarche aideraient à faire avancer les négociations déjà amorcées.

266. De même, pour que les conclusions de la Conférence d'Helsinki soient significatives dans le cadre de la détente, elles doivent être appliquées nécessairement à d'autres zones où sont implantées des bases militaires d'agression impérialiste, comme c'est le cas dans l'océan Indien dont les riverains souhaitent ardemment la démilitarisation totale et la dénucléarisation intégrale, tant il est vrai que la paix et la sécurité internationales concernent tous les Etats du monde, sans exclusive aucune, et sur une base d'égalité absolue.

267. Par ailleurs, l'analyse de la situation internationale met plus que jamais en exergue la contradiction fondamentale qui oppose l'impérialisme aux peuples en lutte

pour leur indépendance politique, économique, culturelle et sociale. En effet, les foyers de tension persistent nombreux de par le monde, en Asie, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient, alimentés et entretenus par le capitalisme monopoliste, qui se refuse à se plier à la raison historique pour ne considérer que ses intérêts égoïstes, fondés exclusivement sur l'exploitation des peuples et le pillage systématique des ressources naturelles.

268. Comme nous le savons, les puissances de domination croient disposer de plusieurs cordes à leur arc. Quand sous la poussée de la lutte de libération elles sont contraintes de lâcher prise, elles trouvent d'autres moyens et méthodes pour pérenniser leur présence. L'objectif final est la mise en place d'un gouvernement néo-colonial. A cette fin, elles vont parfois jusqu'à encourager la sécession. Le cas de l'île comorienne de Mayotte en constitue l'exemple le plus flagrant. C'est pourquoi notre délégation réaffirme son ferme soutien au peuple et au gouvernement comoriens pour la récupération de leur province.

269. Pour ce qui est de la Côte française des Somalis, notre délégation exige l'indépendance immédiate et sans condition de ce territoire, conformément aux aspirations légitimes de son peuple.

270. La crise du Moyen-Orient n'a toujours pas trouvé de solution. Comme hier au Viet Nam, l'impérialisme oppose aujourd'hui les frères arabes entre eux et cherche par tous les moyens à liquider la résistance palestinienne et son avant-garde, l'Organisation de libération de la Palestine. Tout en exprimant sa profonde inquiétude face à cette situation, notre délégation renouvelle son soutien militant et résolu à la courageuse lutte du peuple palestinien martyr et exige de l'Etat sioniste d'Israël la restitution de tous les territoires arabes occupés. Le Parti-Etat de Guinée apporte tout son appui au document élaboré par le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/31/35].

271. Malgré les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies recommandant un règlement pacifique de la crise chypriote, les pourparlers entre les communautés grecque et turque demeurent dans l'impasse, et l'île continue d'être occupée par les troupes étrangères tandis que tout est mis en oeuvre pour la transformer en une base militaire de l'OTAN, créant ainsi une zone de tension préjudiciable à l'instauration d'un climat de confiance et de paix dans le monde. En conséquence, notre délégation se prononce pour l'unité du peuple chypriote et pour la sauvegarde de son intégrité territoriale.

272. En Asie, la lutte de libération victorieusement menée par les peuples héroïques du Viet Nam, du Kampuchea démocratique et du Laos force l'admiration de tous et constitue un apport inestimable au triomphe des idéaux de liberté et de progrès. La communauté internationale doit contribuer aux efforts de reconstruction nationale entrepris par ces Etats.

273. Notre délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier au grand peuple de l'immortel Ho Chi Minh qui, après avoir battu une à une toutes les armées impérialistes, vient de proclamer à la face du

monde la naissance de sa nation réunifiée, la République socialiste du Viet Nam.

274. Le veto américain, opposé deux années de suite à l'admission aux Nations Unies de ce pays qui a tant contribué à la libération des peuples et au raffermissement de la paix est inadmissible et dénote l'omnipotence de certains pays dans la conduite des affaires mondiales au sein d'une organisation qui se veut pourtant universelle.

275. Notre délégation espère qu'au cours des prochains débats relatifs à ce sujet, la raison l'emportera sur la rancœur.

276. S'agissant de la Corée, la République de Guinée accueillera à tout moment avec satisfaction toute solution pacifique susceptible de permettre la réunification de ce pays selon la volonté librement exprimée du peuple coréen tout entier, sans intervention étrangère aucune.

277. D'autre part, la République de Guinée, qui a reconnu la République démocratique du Timor oriental en tant qu'Etat indépendant et souverain, dénonce l'invasion de ce territoire par les troupes étrangères et fait siennes les décisions contenues dans la résolution 3485 (XXX) du 12 décembre 1975 ainsi que dans la résolution 389 (1976), du 22 avril 1976, du Conseil de sécurité, par lesquelles il est demandé, entre autres, au Gouvernement indonésien : le retrait immédiat de toutes ses troupes du territoire; le respect de l'intégrité territoriale du Timor; et la coopération des Etats voisins avec l'ONU en vue de rendre effective la décolonisation dans ce pays.

278. Certaines régions de l'Amérique latine demeurent des foyers de tension non moins préoccupants pour la communauté internationale.

279. C'est pourquoi nous condamnons les agissements inhumains du régime fasciste au Chili et exprimons à la résistance chilienne notre solidarité militante.

280. C'est également le lieu pour notre délégation d'appuyer les revendications du peuple panaméen pour l'exercice de sa souveraineté sur son canal. Les droits inaliénables du peuple panaméen sur l'ensemble de son territoire national doivent lui être reconnus.

281. Belize, membre du mouvement non aligné, aspire légitimement à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. La République de Guinée appuie ces nobles aspirations, conformément à la résolution 3432 (XXX) de l'Assemblée générale.

282. Dans les Caraïbes, à la suite des légitimes mesures de nationalisation prises par la Guyane et par la Jamaïque, et surtout à cause de leur soutien effectif aux mouvements de libération, l'impérialisme se livre dans ces pays à une action systématique de subversion, de sabotage économique et de déstabilisation. Est-il besoin de souligner une fois de plus avec conviction qu'en dépit de tous les complots impérialistes, la victoire finale appartient aux peuples guyanais et jamaïcain ?

283. La République de Guinée avec son Parti-Etat, sous la direction éclairée de son prestigieux leader, le président

Ahmed Sékou Touré, fidèle aux principes du Parti démocratique de Guinée, qui ont toujours sous-tendu notre grande révolution, assure tous ces pays de son soutien militant et de sa sympathie totale pour le plein épanouissement des idéaux de l'Organisation des Nations Unies, dont le fonctionnement, cependant, laisse encore à désirer.

284. En effet, après 31 années d'existence, qui ont vu la naissance de près d'une centaine de nouveaux Etats indépendants et souverains, des aménagements fondamentaux à la Charte des Nations Unies s'avèrent plus que jamais indispensables si l'on veut traduire l'ampleur et la qualité des mutations intervenues. Car s'il est proclamé que toutes les nations sont égales au sein de l'Organisation des Nations Unies, la réalité est que les nations africaines sont loin de jouir pleinement de tous ces droits reconnus. Et comme l'a récemment souligné le président Ahmed Sékou Touré :

“C'est l'Afrique seule qui est absente parmi les membres permanents du Conseil de sécurité jouissant du droit de veto. Nous avons longtemps, et assez longtemps, demandé la suppression du droit de veto; cela n'a pas été obtenu. Maintenant, il apparaît normal qu'un Etat africain soit également membre du Conseil de sécurité et membre permanent. Ce pays exercera, au titre du continent africain, le droit de veto pour préserver les intérêts supérieurs du continent africain.”

Et le président Ahmed Sékou Touré de poursuivre :

“Nous allons voir enfin l'impérialisme à l'oeuvre, puisque chaque puissance dit qu'elle n'est pas impérialiste. Ce sont celles qui seront contre notre proposition d'accorder un siège de membre permanent du Conseil de sécurité à un Etat africain qui se révéleront à la face du monde comme les puissances impérialistes, racistes, colonialistes et antiafricaines.”

285. Notre délégation se fait l'écho de la résolution CM/Res.486 (XXVII) de l'OUA [voir A/31/196], qui invite tous ses membres à oeuvrer pour la suppression pure et simple de l'inique droit de veto en vue d'assurer le respect du principe de l'égalité de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Car, comme l'affirme encore le chef de l'Etat guinéen “l'ONU pratique l'*apartheid* au Conseil de sécurité”.

286. En effet, le révoltant veto des Etats-Unis opposé à l'entrée du Viet Nam et de la République populaire d'Angola constitue la parfaite illustration de cette flagrante iniquité. L'injustice dans les relations internationales ne saurait durer indéfiniment. La réalisation des aspirations légitimes de nos peuples contribuera certainement à l'édification d'un monde nouveau, fait de solidarité, de justice sociale et de progrès démocratique.

287. La République de Guinée, dont le soutien n'a jamais fait défaut aux combattants de la liberté, a, par cette politique conséquente, attiré sur elle l'inimitié et la haine de la réaction internationale et des agents du néo-colonialisme.

288. Sur le plan africain et international, la participation effective de la Guinée à toutes les luttes d'émancipation des peuples a été constante et positive. L'impérialisme continue

sa lutte contre tous les Etats progressistes d'Afrique — et particulièrement, contre nous qui le dénonçons sans arrêt et le combattons dans tous les secteurs où il agit contre les intérêts des peuples africains et contre les intérêts des autres peuples du monde.

289. Depuis la création de l'Etat populaire et indépendant de Guinée, les forces impérialistes sont restées hostiles à la révolution guinéenne, qu'elles combattent sans trêve ni relâche et cherchent à abattre par tous les moyens, jusques et y compris l'agression armée, comme ce fut le cas le 22 novembre 1970.

290. Le parti démocratique de Guinée reste convaincu que la cause qu'il défend est assurée d'une victoire retentissante. La révolution, qui se radicalise chaque jour davantage en Guinée et en Afrique, surmontera toutes les embûches pour imposer la souveraineté vraie et l'unité africaine débarrassée de toute influence réactionnaire.

291. Après de nombreuses victoires remportées sur le colonialisme portugais, l'Afrique constate avec une fierté légitime que les perspectives pour la libération de l'Afrique australe dans un délai relativement proche restent plus que jamais réelles.

292. Le régime raciste de Ian Smith, maintenu en place avec la complicité des puissances impérialistes, ne parvient plus à endiguer l'élan impétueux de la lutte armée du peuple zimbabwé. Dans l'angoisse de sa chute inévitable, son ultime arme demeure le génocide et les agressions armées contre les Etats voisins, notamment la République populaire du Mozambique et la Zambie.

293. Le peuple namibien, dont l'indépendance immédiate et totale doit être exigée et obtenue par notre organisation, continue d'être illégalement soumis à une répression des plus féroces. Le régime raciste et fasciste d'Afrique du Sud piétine systématiquement les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Mieux, il étend et consolide l'*apartheid*, terrorise les populations et procède à leur morcellement par cette scélérate "bantoustanisation", dans la vaine tentative de contrecarrer la lutte armée de la SWAPO. Ces actes de répression sont régulièrement camouflés par des conférences dites "constitutionnelles et de dialogue" convoquées avec force publicité, soit à Windhoek, soit ailleurs, et regroupant minorités blanches, chefs tribaux et autres marionnettes.

294. A Soweto, à Alexandra, comme dans les autres localités, le sacrifice suprême des jeunes martyrs ne sera pas vain. Car aucun arsenal militaire ne saurait plus venir à bout de la farouche détermination des Africains d'en finir avec l'*apartheid*. Comme l'affirme le président Ahmed Sékou Touré, "qu'importent les bombes atomiques ? L'Afrique vivra, et longtemps, pendant que l'*apartheid*, ses alliés et ses armes seront enterrés".

295. L'Afrique n'est pas dupe de ceux qui, par des déclarations creuses, condamnent l'*apartheid*, mais le soutiennent fermement par des actes concrets. Ainsi, les puissances impérialistes condamnent verbalement l'*apartheid* et le régime de Ian Smith, proclament leur adhésion au principe de l'autodétermination et de l'intégrité de la Namibie, dénoncent les exactions des régimes minoritaires

blancs contre les Africains, alors qu'en fait, elles multiplient les investissements dans ces pays racistes et les dotent d'armes de destruction massive.

296. Face à la réprobation générale du régime de Pretoria par l'opinion internationale, Vorster et ses alliés occidentaux, dans le but de conférer un cachet de respectabilité à leur système inhumain et de perpétuer ainsi l'*apartheid*, vont de subterfuge en subterfuge. Mais, en dépit de toutes ces manoeuvres politiques du régime Vorster et du jeu subtil de ses alliés, la victoire finale des peuples d'Afrique australe est inéluctable.

297. Notre délégation salue la mémoire des martyrs de l'Angola. Peu de pays ont payé d'un prix aussi élevé leur indépendance nationale. Cependant, malgré les recommandations de l'OUA, l'exercice de l'inique droit de veto au Conseil de sécurité empêche aujourd'hui l'admission de l'Etat souverain d'Angola au sein de notre organisation, Etat pourtant reconnu par plus de 100 pays.

298. C'est ici l'occasion de rendre un vibrant hommage à ceux des Etats de notre organisation qui, en application de la résolution 3328 (XXIX) de l'Assemblée générale, ont porté assistance morale et matérielle à la République populaire d'Angola.

299. L'ONU s'est réunie et a levé la tutelle de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Le Conseil de sécurité s'est prononcé pour l'indépendance de ce peuple frère. L'OUA s'est réunie aussi et s'est prononcée pour son indépendance. Toutes les organisations internationales se sont déjà prononcées dans le même sens. Mais l'Afrique du Sud refuse de respecter cette volonté des peuples. Que nous reste-t-il à faire ? Faut-il croire aux séances d'exorcisme actuellement organisées avec force publicité pour endormir notre vigilance ? Non ! Les cinq chefs d'Etat du Front de l'Afrique australe viennent d'exprimer la volonté inébranlable de nos peuples, rejetant fièrement le compromis-compromission qui aurait simplement déshonoré l'Afrique et ses milliers de martyrs.

300. Dès lors, il est tout à fait normal de rejeter des accords qui auraient prostitué la lutte des combattants de l'Afrique australe. Le Zimbabwe ne peut plus attendre 18 mois pour accéder à l'indépendance. Non ! Il est tout à fait normal d'exiger immédiatement et totalement la libération pleine et entière du Zimbabwe.

301. Juger négativement une telle attitude de dignité africaine, c'est blasphémer sur les martyrs de Soweto et d'Alexandra. Et cela, l'Afrique ne saurait le pardonner.

302. Le droit des peuples à l'indépendance nationale, à la souveraineté, à la liberté pleine et entière, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des peuples au libre choix de leur régime est un droit imprescriptible, un droit inconditionnel. Rien, ni aucun pouvoir, ne peut le limiter. Rien, ni aucun pouvoir, ne peut se permettre d'en différer l'actualisation. Ce n'est pas un droit que l'on doit se contenter d'énoncer simplement, sans que soit entrepris ce qui doit le réaliser, et immédiatement. Ce n'est pas un droit abstrait, encore moins un droit potentiel. C'est un droit concret; dont la réalisation ne peut légitimement souffrir aucun délai.

303. Dès lors, il ne nous reste qu'une solution : la lutte. La dignité ne se donne pas, elle se conquiert. La liberté ne se négocie pas, elle se conquiert. La victoire appartient aux peuples qui luttent.

304. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse. Les membres de l'Assemblée se rappelleront que l'Assemblée générale a décidé, à sa 4^e séance plénière, que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes.

305. **M. NAIK** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa déclaration de ce matin [15^e séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a évoqué une déclaration faite précédemment par le Ministre d'Etat de la défense et des affaires étrangères du Pakistan en ce qui concerne le différend sur le Jammu et Cachemire. Le Ministre pakistanais a demandé un règlement définitif du différend fondé sur le droit du peuple de cet Etat à l'autodétermination, tel que cela est reconnu dans les résolutions du Conseil de sécurité de 1948 et 1949. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a exprimé le point de vue selon lequel ces résolutions n'ont pas été mises en oeuvre à l'époque parce que le Pakistan ne remplissait pas certaines conditions préalables essentielles. Il a affirmé ensuite : "En conséquence, les résolutions sont devenues caduques" [*ibid.*, par. 73].

306. Aucune de ces affirmations n'est valable. Nous n'entendons pas ouvrir une controverse sur la question de savoir pourquoi ou par la faute de qui ces résolutions n'ont pas été mises en oeuvre. La question fondamentale qui se pose ici est que ces résolutions affirmaient un principe sacré : que la population du Jammu et Cachemire jouit du droit à l'autodétermination, comme le stipulent ces résolutions. Qui plus est, ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité et acceptées tant par l'Inde que par le Pakistan.

307. Le fait que la population du Jammu et Cachemire n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, d'exercer ce droit pour une raison quelconque n'affecte en aucune façon la validité de ce droit; et aucune partie n'a le droit de prétendre que ces résolutions sont devenues "caduques" simplement parce que l'une des parties s'opposait à leur application. Ce qui est important, c'est que les Nations Unies ont reconnu le droit de la population du Jammu et Cachemire de décider de son propre avenir. Ce droit ne peut être nié par une partie quelconque. C'est une réalité à laquelle doivent faire face tant l'Inde que le Pakistan.

308. A notre avis, un règlement définitif de ce litige pourrait être favorisé si l'Inde et le Pakistan reconnaissent cette réalité et déploient un effort réel pour parvenir à un règlement. L'importance d'un tel règlement saute aux yeux. L'Accord de Simla a reconnu sa nécessité en vue d'établir des relations harmonieuses et amicales, ainsi qu'une paix durable dans le sous-continent. Il va sans dire que sans un tel règlement, cet objectif ne pourra être réalisé.

309. **M. MOLINA-ORANTES** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Guatemala a écouté avec surprise les allégations lancées cet après-midi en cette assemblée par le Ministre des affaires étrangères de la

Jamaïque. Il a déclaré que l'indépendance du Belize avait été retardée en raison d'"une menace d'agression" de la part du Guatemala [*supra*, par. 133]. Ce que le représentant de la Jamaïque a appelé allégrement "la menace d'agression" n'est que la juste revendication du Guatemala contre le Royaume-Uni du territoire de Belize occupé par cette grande puissance et que la nation guatémaltèque a toujours considéré comme faisant partie intégrante de son territoire.

310. Mon pays respecte les procédures pacifiques figurant dans le droit international pour résoudre les conflits entre les Etats, et il a accepté d'entamer avec le Gouvernement du Royaume-Uni des négociations sur cette controverse. Ces négociations sont en cours et des progrès encourageants ont été réalisés.

311. C'est pourquoi les allégations faites par le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque et sa demande tendant à ce que la communauté internationale adopte des mesures en ce qui concerne une question qui fait actuellement l'objet de l'une des procédures juridiques indiquées dans la Charte des Nations Unies pour le règlement des conflits entre les Etats sont, à tous égards, non recevables.

312. La délégation du Guatemala rejette énergiquement l'ingérence du représentant de la Jamaïque dans un litige existant et qui fait l'objet d'une discussion entre deux Etats Membres de l'Organisation, car une telle ingérence constitue ce que l'orateur lui-même dans son intervention a appelé :

"... une violation flagrante du respect de la souveraineté et de l'indépendance politique [et est] contraire à la Déclaration des principes du droit international régissant les relations amicales et la coopération entre les Etats..." [*Supra*, par. 134.]

313. **M. SCALABRE** (France) : J'ai écouté avec attention le passage que le Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria a consacré cet après-midi dans son discours à ce qu'il appelle la coopération entre la France et l'Afrique du Sud en matière de technologie nucléaire, et qui concerne plus exactement la fourniture par la France à l'Afrique du Sud d'une centrale électrique nucléaire.

314. En juin dernier, M. de Guiringaud, alors représentant permanent de la France auprès des Nations Unies, a déjà eu l'occasion de donner au Conseil de sécurité, au cours de la discussion de l'affaire de Soweto¹⁹, des indications précises sur cette fourniture. Je ne prétends pas développer dans le détail ces indications dès ce soir, et mon intervention n'est pas, à proprement parler, une réponse.

315. Mais si l'Assemblée le permet, ma délégation serait désireuse de donner à nos amis africains dès demain soir, dans le cadre des 10 minutes auxquelles elle peut prétendre et qu'elle s'efforcera de ne pas excéder les apaisements nécessaires sur cette fourniture, qui ne saurait, je l'affirme dès à présent, permettre à l'Afrique du Sud d'accomplir un progrès quelconque dans la voie qui mène à l'acquisition d'une capacité nucléaire militaire.

¹⁹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1930^e séance.

316. M. HASHMI (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons écouté avec attention la déclaration du représentant du Pakistan. Ma délégation se réserve le droit d'y répondre à un stade ultérieur.

317. M. RICHARDSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole ce soir, mais je me sens tenu de le faire brièvement du fait des observations que vient de faire le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, dans l'exercice de son droit de réponse à une déclaration faite cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque.

318. L'Assemblée ne sera pas surprise de m'entendre dire que mon gouvernement n'a pas le moindre doute quant à sa souveraineté sur Belize. Nous avons expliqué notre position en détail à l'Assemblée l'année dernière et ce n'est ni le moment ni le lieu de l'exposer de nouveau. Notre seul objectif est de mettre fin à notre souveraineté sur Belize et de permettre à ce pays d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance aussitôt que possible, en étroite coopération et en toute amitié avec ses voisins.

319. Le Ministre des relations extérieures du Guatemala a parlé des négociations qui ont eu lieu plusieurs fois durant l'année, entre son gouvernement et le mien, en liaison avec le Gouvernement de Belize. Nous partageons l'espoir qu'il a exprimé de voir les négociations réussir et nous ferons ce que nous pouvons pour que ce soit le cas.

320. Je voudrais à ce propos rappeler ce que mon ambassadeur a dit dans un cas analogue le 2 octobre de l'an dernier :

"Nous souhaitons une solution pacifique et honorable à ce problème. Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible de trouver une solution conforme au principe de l'autodétermination sans entrave du peuple de Belize, par la voie des négociations. Quant à nous, nous continuerons de travailler à cette fin²⁰."

Le besoin se fait encore sentir; nous persistons dans notre intention de le satisfaire.

La séance est levée à 19 h 45.

²⁰ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2372^e séance.*